

**COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE
Du 10 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18h30

**Le Conseil municipal de la commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale,
sous la présidence de Madame Emmanuelle GAZEL**

Étaient présents : MADAME LA MAIRE, V. ARTAL, A. ESON, N. WOHREL, S. MARTIN DUMAZER, P. PES, JC. BENOIT, N. TUFFERY, B. EL MEROUANI, Y. DOULS, ME. PANIS, S. PEYRETOU, C. MEDEIROS, M. GUIBERT, M. VINCENT, N. FORT, P. RAMONDENC, K. HAUMAITRE.

Étaient excusés : M. DURAND (POUVOIR A MADAME LA MAIRE), JP. MAS (POUVOIR A ME. PANIS), T. PEREZ LAFONT (POUVOIR A N. TUFFERY), F. COINTOT (POUVOIR A Y. DOULS) L. SUDRE (POUVOIR A M. GUIBERT), A. FALCON (POUVOIR A A. ESON)

Étaient absents :

Secrétaire de séance : MONSIEUR VALENTIN ARTAL

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



18h30 - Ouverture de la séance.

Madame la Maire

« Je vais maintenant ouvrir la séance du Conseil municipal. D'abord, je vais demander à Monsieur le Directeur Général de bien vouloir faire l'appel, pour ouvrir cette séance du Conseil municipal. »

Monsieur Frédéric BILLAUD, Directeur Général des Services fait l'appel.

Madame la Maire

« Merci, Monsieur le Directeur. Je vous propose de procéder à l'élection du secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de notre benjamin, Monsieur ARTAL ? »

Monsieur ARTAL

« Je l'accepte. »

Madame la Maire

« Y a-t-il des oppositions ? Des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté. Je vous en remercie. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire

« Avant de rentrer dans l'ordre du jour, je vous souhaite la bienvenue à nouveau dans la salle du Conseil municipal. On est ravi de se retrouver à nouveau ici.

Vous le voyez avec un système de vidéo projection et de micros qui n'est pas encore remis au goût du jour, mais qui va l'être, en tout cas si vous votez la décision modificative tout à l'heure, qui vous sera proposée pour qu'on puisse avoir de meilleures conditions de diffusion et puis même d'échange. Mais néanmoins même avec ces conditions-là, on est ravi de se retrouver dans cette salle. Je rappelle juste que pour qu'on puisse être enregistré, ce sont les mêmes conditions qu'à la Halle du Viaduc, il faut parler dans le micro, n'oubliez pas d'allumer votre micro. Il n'y a pas forcément des micros devant chaque Conseiller, mais du coup il faudra les faire glisser. Il y a également un micro mobile qui permettra le cas échéant l'expression de chacun.

Vous avez vu aussi en arrivant les travaux de la Mairie qui sont presque terminés. Sur le prochain ou celui d'après Conseil municipal, j'espère qu'on pourra vous accueillir encore dans de meilleures conditions avec aussi un tapis d'escalier rénové et puis les rideaux. Enfin voilà, c'est un véritable coup de jeune dont nous avons bien besoin, qui est en train d'être donné à l'Hôtel de Ville.

Avant de rentrer dans l'ordre du jour, la question de cette motion qui vous est proposée, vous aviez deux documents sur la table :

- La motion par rapport au cessez-le-feu à Gaza et la guerre en Palestine ;
- Puis le document qu'il faut ajouter au document sur le Quartier Prioritaire de la Ville, le QPV et la politique de la Ville, qui est la contribution de l'Etat qui nous a été remise ce midi, qu'on rajoute sur table, on s'en excuse, mais nous-mêmes, nous en avons pris connaissance uniquement à midi. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle, le Conseil municipal qui était prévu la semaine dernière, qui était un Conseil dédié au QPV a été repoussé à aujourd'hui. C'est parce que l'Etat n'était pas en mesure de nous fournir des éléments et sa contribution. C'est chose faite. Désolée, de ne pas avoir pu vous fournir le document dans les délais, mais il nous semblait néanmoins important de pouvoir délibérer dès ce soir sur la politique de la Ville, pour pouvoir à l'issue lancer toutes les actions. Ça c'est pour le document QPV.

Il convient avant de rentrer dans l'ordre du jour de modifier l'ordre du jour, si vous en êtes d'accord en ajoutant la motion, qui peut être présentée en premier lieu comme ça on reste dans le thème.

Est-ce qu'il y a des oppositions à ajouter ce point à l'ordre du jour ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire

« Je vais demander à Monsieur ARTAL. Non, d'abord pardon, il y a le point CCAS, Madame MARTIN-DUMAZER ? Il n'y en a pas. »

Madame MARTIN-DUMAZER

« C'est le QPV... »

Madame la Maire

« C'est le QPV, qui prend tout l'espace aujourd'hui. C'est Monsieur ARTAL, qui démarre avec la motion. »

Monsieur ARTAL

« Merci, Madame la Maire. Comme évoqué tout à l'heure en présence du collectif pour le cessez-le-feu à Gaza, nous entamons ce Conseil à travers le vote de cette motion sur le conflit Israélo-Palestinien.

Considérant que lors du Conseil municipal du 9 novembre 2023, les élus ont condamné sans réserve les attaques terroristes commises le 7 octobre 2023 par le Hamas, qui figure sur la liste des organisations terroristes établie par l'Union Européenne, contre le peuple israélien.

En réponse à ces événements, le gouvernement israélien a immédiatement adopté une rhétorique guerrière, qui s'est traduite par une offensive militaire frappant toutes les populations civiles.

Au-delà des victimes civiles s'élevant à plus de trente mille selon le Ministère de la Santé à Gaza, l'ONU estime à deux millions deux de personnes menacées de famine. La destruction des équipements, le manque de nourriture et d'eau potable favorisent l'apparition et la propagation des maladies. Aujourd'hui la situation sanitaire est catastrophique et touche en premier lieu les personnes âgées, les femmes et les enfants.

Cette crise militaire, diplomatique et humanitaire suscite une vive émotion dans le concert des Nations.

La France, comme de très nombreux pays, a appelé à un cessez-le-feu et à la libération inconditionnelle des otages. Elle prône un retour au dialogue, dans l'esprit des accords d'Oslo et la solution à deux Etats dans le but de garantir la sécurité du peuple Israélien et du peuple Palestinien.

Par conséquent la ville de Millau réaffirme sa condamnation des actes terroristes effroyables perpétrés par le mouvement Hamas, le 7 octobre 2023, tout comme les violations du droit international perpétrés par le gouvernement de Benjamin NETANYAHU.

Elle se dit très préoccupée par la situation sanitaire et humanitaire dans la bande de Gaza et appelle le gouvernement Français, l'Union Européenne et l'ONU à accentuer leurs efforts afin que cette aide parvienne dans les meilleures conditions aux populations.

La ville de Millau soutient toutes les initiatives diplomatiques visant à libérer les otages retenus par le mouvement Hamas.

La ville de Millau apporte son soutien à toutes les initiatives de la France, de l'Union Européenne et l'ONU qui permettront d'aboutir à un cessez-le-feu immédiat et à la coexistence de deux Etats souverains et démocratiques, préalable incontournable à la Paix.

Pour résumer, dans un premier temps, on appelle à un arrêt des ventes d'armes à Israël, ça c'est un élément, qui est encore en débat en France, quelle que soit l'orientation politique. Mais ça nous paraît important de l'affirmer ce soir parce que ces armes peuvent être utilisées contre le peuple Palestinien.

Nous appelons à un cessez-le-feu immédiat. Nous appelons à plus de moyens humanitaires et en ce sens on soutient l'initiative de la Région Occitanie, qui a débloqué cent mille euros, me semble-t-il, pour les organisations humanitaires sur place.

Nous appelons à la reconnaissance de l'Etat Palestinien, comme vient de le faire l'Espagne, par son gouvernement présidé par Pedro SANCHEZ.

Nous appelons à des sanctions internationales à l'encontre d'Israël et de tous les pays qui financent le terrorisme, puisqu'on sait que derrière toutes ces histoires, il y a aussi des gens qui à l'étranger se gargarisent de ce conflit.

Merci à tous. »

Madame la Maire

« Y a-t-il des commentaires ? Des réactions ? Des questions ? Non. Je mets cette motion aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil municipal"

« Le point suivant concerne les décisions de la Maire. Je ne sais pas si vous aviez des questions sur ces décisions. Oui, Madame HAUMAITRE, allez-y ? »

Madame HAUMAITRE

« Bonsoir. J'avais une petite question concernant la décision 53, pour avoir des explications sur les motivations, avantages et inconvénients, vu la somme engagée, d'avoir recours à ce genre de prestataire. Est-ce possible d'avoir des précisions ? »

Madame la Maire

« C'est un accord-cadre, en fait ce n'est pas la somme, là qui est définie, elle n'est pas engagée dès maintenant, c'est un maximum et dès qu'on a besoin d'avoir cette assistance en maîtrise, on fait appel à eux. Là, il y a à nouveau un devis qui est fait. Mais en gros, c'est une possibilité de faire appel à cette entreprise sans avoir à recourir à chaque fois à un marché public, pour aller plus vite, pour gagner du temps. »

Madame HAUMAITRE

« Ça permet une cohérence aussi, si ça fonctionne, parce que si ça ne fonctionne pas, par contre, si vous n'êtes pas satisfaite du choix... »

Madame la Maire

« Oui, là on lance un autre marché. »

Madame HAUMAITRE

« ... avec les démarches de nouveau engagées. »

Madame la Maire

« Oui, c'est ça. Mais en fait, on a déjà travaillé avec ce groupement, je crois que c'était eux par exemple sur le *Voultre*. En tout cas, ils travaillent avec nous sur les *Sablons* depuis le début. On sait que ça se passe bien. »

Madame HAUMAITRE

« D'accord ! Très bien ! »

Madame la Maire

« Mais, ça ne nous engage pas, c'est juste une facilité pour faire appel à une assistance à une maîtrise d'œuvre. »

Madame HAUMAITRE

« De ne pas recommencer les démarches à chaque fois.

Ensuite, est-ce qu'on pourrait avoir une estimation du montant sur les décisions 66 et 67 ? Puisqu'avant le principe de les faire passer en décision du Maire, les montants n'apparaissent plus. Est-ce qu'on pourrait avoir une estimation ? »

Madame la Maire

« Avant de partir, c'est un peu compliqué. C'est pour les déplacements dans le cadre des Comités de Jumelage. En revanche, on pourra tout à fait vous donner après les montants de ces déplacements. Sachez qu'on prend des *low costs* à la Collectivité et néanmoins pouvoir honorer nos Comités de Jumelage et nos villes jumelles. »

Madame HAUMAITRE

« Je ne mets en doute, mais du coup d'avoir la confirmation avec des montants fournis... »

Madame la Maire

« On vous les fournira à l'issue, du coup. Parce qu'à priori ça serait moins précis. »

Madame HAUMAITRE

« Très bien. Merci. »

Madame la Maire

« Avec plaisir. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Non. »

Le Conseil Municipal prend acte

Madame la Maire rapporte la délibération n° 02 :

02. "Modification de la délégation du Conseil municipal à Madame la Maire"

« Nous passons au rapport numéro 2, qui concerne la modification de la délégation du Conseil municipal à Madame la Maire.

Il y a tout un tas de choses qui ne sont pas traitées par le Conseil municipal et qui sont traitées directement par le Maire. Là, il est proposé d'ajouter deux éléments en plus de ce qui fait déjà parti des délégations qui sont :

- Intenter au nom de la Commune les actions en justice et défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ou d'y mettre un terme, dans la limite de mille euros. En fait, pour tous les actions qui sont en-deçà de mille euros, que nous n'ayons pas besoin de passer par le Conseil municipal, qui freine parfois les actions ;
- Par ailleurs la loi 3DS ouvre aussi la possibilité au Conseil municipal de déléguer au Maire le pouvoir d'admettre en non-valeur des titres de recette inférieurs ou égaux à cent euros. D'ailleurs nous aurons la délibération d'admission en non-valeur pour un montant, je crois, de soixante-quatre euros, ça sera la dernière fois que nous la prendrons en Conseil municipal. Après, vous en aurez le rendu-compte dans les décisions de la Maire, vous aurez toujours la visibilité sur ces éléments, mais plus en passant par une délibération.

Il s'agit de simplifier les démarches, la loi nous le permettant.

Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? Oui, Madame HAUMAITRE ? »

Madame HAUMAITRE

« Est-ce qu'on pourrait avoir le nombre de contentieux en cours ? »

Madame la Maire

« Je ne les ai pas là. On vous les apportera. Il y a des contentieux un peu de toutes sortes en fait. Par exemple, un véhicule de Ville Propre qui a raclé contre un mur, voilà ça c'est déjà un contentieux. Il y a des contentieux RH... Mais oui, on vous les donnera.

D'autres questions, d'autres remarques ? Non. Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire rapporte la délibération n° 03 :

03. "Protocoles d'accord transactionnels avec les Mégisseries Millavoises - Service public de l'assainissement"

« Rapport numéro 3, protocoles d'accord transactionnel avec les Mégisseries Millavoises et les Service public de l'assainissement. Là, c'est un contentieux qui je l'espère va s'éteindre.

Ça va être un peu long, mais je vais quand même faire lecture d'une bonne partie de ce rapport parce que c'est un peu complexe. C'est important d'avoir tous les éléments.

Les sociétés ALRIC, LAURET, PECHDO et RICHARD exercent une activité dans le domaine de la tannerie-mégisserie. Elles sont autorisées par arrêtés du Maire à déverser leurs eaux usées industrielles dans le réseau public d'assainissement de la ville de Millau. Les modalités de ces déversements sont organisées par le contrat de délégation et par arrêté du Maire et donnent lieu au versement d'une redevance particulière des Mégisseries compte tenu de la qualité et des quantités des eaux déversées.

Antérieurement au contrat de délégation actuel, qui est entré en vigueur en l'année 2018, la Ville supportait directement la charge financière de ces déversements. Afin de se mettre en conformité avec la réglementation un avenant à la délégation a été pris. Il prévoyait une application progressive de cette redevance de 2018 à 2022.

La société PECHDO a formé devant le Tribunal Administratif de Toulouse un recours pour excès de pouvoir tendant à l'annulation de l'arrêté de décembre 2018, qui autorisait le déversement des eaux usées.

Ce recours a été formé à la suite du rejet, par la Commune, d'un recours gracieux du 26 février 2019 par lequel la société PECHDO demandait à la Commune de retirer cet arrêté. Les sociétés ALRIC, LAURET et RICHARD sont intervenues dans cette procédure au soutien de la demande de la société PECHDO.

En novembre 2021, le Tribunal Administratif de Toulouse a annulé l'arrêté, qu'on avait pris en 2018 pour des raisons de forme.

La Commune a adopté un nouvel arrêté en mai 2022 autorisant à nouveau la société PECHDO à procéder au déversement d'eaux usées industrielles. La société PECHDO a formé un recours gracieux, puis contentieux tendant au retrait de ce nouvel arrêté devant Tribunal Administratif de Toulouse.

Les sociétés ALRIC, LAURET et RICHARD ont également formé chacune un recours gracieux, puis contentieux.

C'est dans ce contexte que les Mégissiers, la ville de Millau et le Délégué se sont rapprochés, afin d'envisager la possibilité d'un règlement à l'amiable de ces litiges.

Au terme de nombreux échanges, les parties ont décidé d'un commun accord de procéder au règlement amiable des litiges moyennant différentes concessions réciproques :

- Les Mégissiers, de leurs côtés, acceptent de réaliser des efforts significatifs visant à intégrer les exigences de la Commune, notamment en ce qui concerne les conditions de déversement, le calcul de la redevance et renoncent aux actions contentieuses en cours ;
- La Commune et l'exploitant, de leurs côtés, acceptent de revoir les modalités de paiement et d'actualisation des sommes au titre des exercices 2019 à 2022. La Commune renonce également à poursuivre l'instance d'appel qu'elle a initiée.

Concrètement :

- Les Mégissiers acceptent d'honorer 50 % de leurs dus, par rapport à cette nouvelle convention, soit quatre-vingt-seize mille euros ;
- L'exploitant accepte quant à lui d'abandonner 25 % de sa créance, soit quarante-huit mille euros ;
- La Commune compense auprès de son exploitant les 25 % restants, soit quarante-huit mille euros.

L'objet de cette délibération c'est de se prononcer favorablement sur la mise en œuvre de protocoles d'accord entre la ville de Millau, le délégué et les sociétés que j'ai citée tout à l'heure, pour mettre un terme aux litiges et signer ce protocole d'accord.

Est-ce que vous avez des questions ? Madame HAUMAITRE ? »

Madame HAUMAITRE

« Là effectivement, on a à faire à un contentieux qui dure depuis plus de cinq ans en 2024 et on présente un protocole d'accord, compte-tenu des risques qui étaient importants et présents.

Aviez-vous fait une provision comme il est normalement nécessaire de la faire sur le budget assainissement ?

Car j'ai pu le voir après, mais on le verra dans la décision modificative assainissement, qu'il y a cinquante mille euros pour régler la part de la Collectivité. »

Madame la Maire

« C'est ça ! »

Madame HAUMAITRE

« C'était cette part ? »

Madame la Maire

« On a parlé de quarante-huit mille euros, donc cinquante mille euros, c'est exactement ça.

D'autres questions ou remarques ? Moi, je me satisfais qu'on sorte de ce contentieux, parce qu'être en contentieux avec des entreprises qui font vivre Millau et font travailler des salariés, c'est compliqué quand ???

Moi, je suis très heureuse que nous ayons trouvé aussi des termes d'un accord qui permet à chacun de sortir par le haut du conflit.

S'il n'y a pas d'autres questions ? Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté. Je vous en remercie. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire rapporte la délibération n° 04 :

04. "Budget principal, budgets annexes et budget autonome : approbation du compte de gestion 2023"

« Nous passons au budget. Le rapport numéro 4 concerne l'approbation du compte de gestion 2023, sur le budget principal, les budgets annexes et le budget autonome.

Vous rentrerez dans le détail au moment de la présentation du compte administratif, là il s'agit d'approuver que les comptes de gestions du budget principal et des cinq budgets annexes, du budget autonome production d'énergie photovoltaïque sont bien conformes. C'est le cas, le responsable comptable de la Trésorerie de Saint-Affrique a bien visé et certifié conforme en parlant de la ???? ni observation, ni réserve de sa part.

Je vous propose d'adopter ce compte de gestion.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire rapporte la délibération n° 05 :

05. "Budget principal, budgets annexes et budget autonome : vote du compte administratif 2023"

« Nous passons maintenant au gros morceau, le vote du compte administratif toujours pour le budget principal, les budgets annexes et le budget autonome.

Les orientations budgétaires 2023 dans notre budget. Le budget 2023 de la Ville a été d'actions, qui s'est appuyé sur un cadre avec :

- Pas de hausse du taux de fiscalité ;
- La préservation de la situation financière également ;
- Des objectifs avec un service Public de qualité, de proximité malgré toutes les contraintes ;
- Assurer aussi la continuité des projets et garantir l'entretien du patrimoine municipal, qui était là-aussi une priorité, également pour réaliser d'autres économies, mais aussi pour améliorer le service public et la qualité de vie des agents au travail ;
- Intensifier les actions environnementales également au travers de la rénovation énergétique des bâtiments, du contrôle des consommations énergétiques, l'achat public responsable, les déplacements doux ;
- Avec une méthode, un ré-étalement sur le mandat des investissements et une priorisation des opérations à réaliser, je le disais, l'entretien du patrimoine municipal en particulier ;
- La réduction au maximum des dépenses de gestion courante ;
- La maîtrise de l'évolution de la masse salariale ;
- L'optimisation des recettes de toutes sortes et les subventions aussi venant de l'extérieur.

L'analyse financière du CA 2023, vous le voyez :

- L'épargne brute dégagée pour 2023 se maintient à quatre millions quatre, ça fait depuis 2021 que nous avons ce résultat, c'est une stabilité de cette épargne brute, grâce à une augmentation des recettes, je l'ai évoqué tout à l'heure, qui s'établissent à trente-un mille euros, contre trente en 2022. C'est une augmentation de 4 %, malgré une augmentation des dépenses de 4 %, dû à l'indexation des prix, là c'est l'inflation, dont on parle beaucoup, sur l'énergie, les carburants ou encore l'alimentation, liée également cette augmentation à la revalorisation du point d'indice de nos agents ;
- L'épargne nette est quasiment stable, vous voyez, moins 1 %, mais en valeur c'est vraiment très, très peu, de 1,41 à 3,39 l'écart est le même. Une épargne nette là-aussi qui est stable. Ce qui marque l'évolution c'est l'annuité de l'emprunt qui est en légère évolution ;
- Également la maîtrise de l'encours de la dette, qui doit être maintenu, parce que c'est grâce à elle que nous pouvons maintenir notre niveau d'investissement important, les marges de manœuvre, la réalisation du projet municipal et le programme annuel d'investissement.

L'affectation du résultat, vous le voyez :

- En recette, on est à trente-quatre millions deux cent quarante et un mille ;
- En dépense, vingt-huit millions deux cent soixante-deux mille.

Un résultat de fonctionnement à hauteur de six millions soixante-dix-neuf en section de fonctionnement.

En section d'investissement :

- Des recettes à onze millions trois cent vingt-deux mille euros ;
- Des dépenses à douze millions huit cent onze mille euros ;

- Pour un résultat d'investissement négatif d'un million quatre cent quatre-vingt-neuf mille euros ;
- Des restes à réaliser d'un million neuf cent quatre-vingt-six mille euros ;
- Un besoin de financement sur cette partie investissement à hauteur de trois millions quatre-cent soixante-quinze mille euros ;
- Un résultat reporté en fonctionnement, en besoin de financement à hauteur de deux millions six ;
- Un résultat qui est très positif et qui va nous permettre, du coup, de renforcer aussi nos investissements ;
- L'excédent de fonctionnement reporté est légèrement inférieur aux résultats de 2022, qui s'élevait à deux millions six cent quatre-vingt-six, on est quand même dans une stabilité.

Il sera affecté majoritairement au financement des opérations d'investissement dans le cadre de la prochaine décision modificative qu'on va avoir en suivant.

Il s'explique par plusieurs facteurs, peut-être on peut passer avec des prévisions établies, qui étaient dans un contexte quand même d'incertitude conjoncturelle importante avec les prix des énergies, des matériaux en particulier, point d'indice également.

Des actions volontaristes qui permettent de réduire encore les dépenses énergétiques par l'intermédiaire de contrats de maintenance.

Des opérations d'investissement non engagées, comme on l'a dit tout à l'heure, le décalage de certains investissements :

- Travaux bâtiments ;
- Boulevard de l'Ayrolle ;
- Le CREA ;
- Les études sur les cours d'écoles ;
- Les containers ;
- La voirie.

L'évolution des recettes de fonctionnement liée notamment avec le contexte inflationniste sur la fiscalité qui étant donné l'augmentation des bases, des recettes supplémentaires, la taxe sur l'électricité, ou la politique immobilière.

Ensuite, sur l'explication du résultat toujours, une gestion prudente des dépenses :

- La réduction des consommations énergétiques par rapport à 2022 encore de 3,37 %, alors que nous étions déjà avec une réduction de 17 % de 2022 à 2023. Là, on peut saluer quand même l'effort qui a été fait par les agents en particulier. Mais aussi, ce sont les travaux qu'on porte, qui commencent à *porter leurs fruits* aussi, ça c'est quand même intéressant parce que ça permet de réduire l'impact de la hausse des prix de cent soixante mille euros ;
- Un différentiel entre le prévisionnel et le réalisé qui s'explique aussi par d'autres facteurs, avec la hausse des prix qui est moins importante que prévue sur les énergies, je l'ai dit, sur les carburants également ;
- Une meilleure maîtrise des dépenses de gestion courante ;
- Des frais de communication en diminution aussi de quinze mille euros ;
- Un financement réduit du budget annexe de la restauration, grâce à l'augmentation du nombre de repas, en fait la subvention d'équilibre pour le budget annexe de la restauration a baissé de quatre-vingt-huit mille euros cette année.
- Là, on en profite pour faire un petit point sur le nombre de repas à la cuisine centrale.
- En 2019, on a pris 2019 pour être non seulement avant le changement, notre réforme sur les prix, mais aussi pour être en année avant le Covid.
 - o En 2019, nous étions à cent quatre-vingt-dix-neuf mille repas ;
 - o En 2022, nous avons basculé à deux cent cinquante-huit mille, presque deux cent cinquante-neuf mille repas ;
 - o Cette année, nous sommes à deux cent soixante-six mille six cent dix-neuf repas.

Ça ne cesse d'augmenter. On a une augmentation de plus de 30 % du nombre de repas à la cantine. C'est une bonne chose.

Ça correspond à soixante-sept mille repas par an. La subvention en plus baisse. Très beau projet.

L'explication du résultat maintenant sur les recettes :

- En matière de fiscalité, je l'ai un peu évoqué tout à l'heure, on a deux cent sept mille euros liés à des rôles supplémentaires, des régularisations ;
- Cent trente-deux mille euros sur les droits de mutation. On redoutait, en fait, un effondrement comme on l'entend par tous les indicateurs en France, du marché des mutations de logements, qui a été beaucoup moins important que ce qu'on avait imaginé, là on est à plus de cent trente-deux mille euros sur ce secteur-là ;
- Plus deux cent vingt-six mille euros de taxe sur la consommation finale d'électricité ;
- Subventions participations non perçues également, là c'est en moins ;
- Les loyers aussi qui sont reportés en 2024 ; ?????????? notamment ;

- Au-delà les services périscolaires et de loisirs, là on a une augmentation ;
- Également les produits des cessions parcellaires sur assurance sur des sinistres à hauteur de cent trente-sept mille euros ;

Sur l'exécution budgétaire et le taux de réalisation, qui est très élevé, vous le voyez sur les dépenses réelles de fonctionnement, on a un taux de réalisation à 96 %, Ce qui est un taux très bon, très élevé, supérieur à ce qu'on faisait les autres années.

Également sur les taux de réalisation en recettes, vous voyez, on est à 102 %, alors ça c'est lié aux bases de fiscalité qui ont augmentées.

Si on passe aux dépenses de fonctionnement par chapitre, vous voyez que vraiment la grande partie de nos dépenses de fonctionnement concerne :

- Le personnel à hauteur de 59 %, là il y a eu une augmentation qui est essentiellement liée au point d'indice, une augmentation de sept cent mille euros ;
- Nous avons les charges à caractère général, qui sont aussi en augmentation de six cent mille euros, essentiellement liée aux coûts de l'électricité ;
- Nous avons aussi des subventions et des participations, là vous voyez il y a un changement, un basculement entre le chapitre 65 et le chapitre 67, parce que là on a le sentiment que les subventions et participations baissent entre le CA22 et le CA23. En fait, il y a quatre cent trente mille euros qui sortent de ce chapitre-là pour être intégrés au 67. On les retrouve en plus dans le 67, qui sont liés à la subvention pour le parking *Capelle*. Sinon on est plutôt stable sur les subventions participations intégrant aussi les moins quatre-vingt-huit mille euros, que je viens d'évoquer tout à l'heure sur le versement au budget de la restauration.

Ce qu'on peut dire c'est que les dépenses de fonctionnement sont quand même gérées, il y a bien une augmentation de 4 %, compte-tenu des augmentations de point d'indice. C'est un résultat tout à fait satisfaisant.

On passe aux recettes de fonctionnement par chapitre également. Là, vous voyez un peu comme la partie tout à l'heure dédiée au personnel, c'est vraiment la partie des ressources liées aux impôts, qui draine la majeure partie de nos ressources à hauteur de 70 %.

Il y a les dotations et participations à hauteur de 14 %, qui sont en légère baisse ;

Également la reprise du résultat très bonne cette année, deux millions six, en augmentation par rapport au CA22.

Dans les changements un peu remarquables, dans les produits exceptionnels, vous voyez une baisse de 72 %, c'est lié à la vente l'année dernière de l'Hôtel Dieu, cette année il n'y a pas de vente aussi importante.

Là aussi, une hausse des recettes de fonctionnement très marquée un million soixante-quatorze mille euros, soit 5,4 %, liée à l'optimisation des recettes déjà évoquées, liée aussi à l'augmentation de la fréquentation dans les équipements culturels, là-aussi c'est un chiffre intéressant, on est à plus 21 % sur la fréquentation des équipements culturels, une augmentation de 41 %. Il y avait une augmentation sur les services périscolaires.

Une augmentation aussi de la redevance d'occupation du domaine public, qui est importante.

Optimisation aussi du service Événementiel et augmentation des demandes de travaux, qui concourent à cette augmentation des recettes.

Des recettes de fonctionnement, un *focus* sur la fiscalité, j'y reviens, qui est une de nos parts la plus importante. Une hausse de fiscalité d'un million deux, soit 6,94 % par rapport à l'année dernière, qui est exclusivement liée à l'augmentation des bases, puisque je le rappelle, nous n'avons pas augmenté nos impôts, ils restent inchangés.

La dette, deux diapos sur la dette :

La nôtre d'abord, la dette propre, celle de la Collectivité. La dette est stable, elle s'établit à vingt-trois millions d'euros, c'est un peu moins qu'en 2022 et elle comprend un emprunt de deux millions sept pour le complexe sportif, les abords, le gymnase *Paul Tort*, la maison de santé, les *Sablons* qui a été contracté et il y a aussi trois millions six qui étaient prévu au BP l'année dernière, mais qui ont été décalé en fait à cette année.

Le ratio de désendettement au vu de l'épargne brute atteint 6,87 % et c'est un ratio excellent. On était dans les seuils d'alerte au début du mandat avec en 2020 : 10,36 et des projections qu'on calculait au-dessus de quinze ans. On est en-dessous de sept, ce sont vraiment des *ratios*, qui nous permettent d'augmenter notre investissement et de manière importante ???? sur le mandat on va augmenter notre investissement de vingt-cinq à trente-cinq millions, ce sont dix millions de plus grâce à cette situation financière assainie.

L'annuité d'emprunt tend à décroître légèrement en 2023 parce que l'impact de la maîtrise du niveau de l'endettement.

La dette et garanties maintenant. La majeure partie pour les logements de l'OPH Aveyron Habitat à 53 %.

Également une dette à hauteur de 37 %, qui correspond à quinze millions d'euros pour l'EHPAD *Terrasses des Causses*.

Pour Aveyron Habitat, pas trop d'inquiétude.

Pour l'EHPAD, je l'avais déjà évoqué lors des autres séances budgétaires, des inquiétudes, c'est pour cela qu'il me semble important aussi de mettre en visibilité cette dette, même si pour le moment on ne la porte pas en fonds propres.

Il faut voir également avec d'autres organismes, c'est ce qui permet aussi aux bailleurs sociaux de pouvoir réhabiliter, investir sur la Ville pour créer du logement de qualité.

La section d'investissement maintenant. L'exécution budgétaire de la section d'investissement là-aussi un taux de réalisation qui est très bon 67 %, si on intègre les restes à réaliser on est à 74 %.

En 2022, on était à seulement 56 %, mais là ce sont des réalisations beaucoup plus importantes cette année, avec des restes à réaliser à hauteur de quatre millions cinq, des recettes également.

Sur les restes à réaliser, quatre millions cinq, je le disais tout à l'heure, pour l'essentiel se sont des reports de paiements dans lesquels on retrouve : le gymnase *Paul Tort*, les *Sablons*, la RD 809, les serres municipales, les travaux de l'Hôtel de Ville, les travaux de l'école *Jules Ferry*, la salle de Saint-Germain, la rue *Clusel de Coussergues*...

Maintenant les dépenses d'investissement par chapitre. Là vous voyez que 70 %, en fait, de nos dépenses d'investissement concernent les travaux, parce que c'est le cas des subventions d'équipements versées, qui sont versées à la Communauté de Communes ????

Immobilisations corporelles et immobilisations en cours, tout ça ce sont les travaux, en tout on est quasiment à 70 % sur ces éléments-là.

Ensuite il y a l'emprunt.

Evolution des dépenses d'investissement à hauteur de plus deux millions six, hors déficit, soit 30 % par rapport à 2022.

Les principales dépenses d'investissement pour 2023 :

- Sur les sports, le fond de concours au complexe sportif, la halle sportive du *Puits de Calès*, le gymnase *Paul Tort*, les licences informatiques, ce n'est pas tout à fait sportif, c'est une *coquille*, qu'on avait remarquée, qu'on a oubliée de corriger, ce n'est pas grave ;
- Dans le cadre de vie, fond de concours Maladrerie ;
- Les subventions façades ;
- Les *Sablons* ;
- La RD 809 ;
- La maison de santé ;
- L'école *Jules Ferry*.

Recette d'investissement par chapitre, cette fois, je le disais tout à l'heure, on est à cinq millions neuf d'emprunt sur le 123, il y a les deux millions sept empruntés en 2023 et trois millions deux décalés de la fin 2022, décalés en janvier 2023.

Vous voyez que nos recettes d'investissement sont majoritairement de l'emprunt à 60 % et 8 % de subventions et les dotations à hauteur de 31 %.

Les principales recettes d'investissement :

- FCTVA ;
- Les amendes de police ;
- La Taxe d'aménagement ;
- Les subventions pour *Paul Tort* ;
- La subvention de la ???? quai *Sully Chaliès* ;
- Les projecteurs Led sur le terrain d'Honneur ;
- Les subventions ???? du complexe sportif.

Pour terminer la présentation, les cinq budgets annexes et le budget annexe autonome du photovoltaïque :

- Pour l'eau :
 - o Un résultat de fonctionnement à hauteur de deux cent quatre-vingt-huit mille euros, je vous fais grâce des centaines d'euros ;
 - o En investissement un solde d'exécution à hauteur de cinq cent quarante-cinq mille euros ;
 - o Restes à réaliser deux cent cinquante-quatre mille ;
 - o Un excédent réel à hauteur de deux cent quatre-vingt-quinze mille euros ;
 - o Un report de fonctionnement de deux cent quatre-vingt-dix mille euros.
- Pour l'assainissement :
 - o Résultat en fonctionnement neuf cent soixante-seize mille euros ;
 - o En investissement deux cent vingt-neuf mille euros ;
 - o Les restes à réaliser quarante mille euros ;
 - o Affectation obligatoire à l'investissement à hauteur de cent quatre-vingt-neuf mille euros ;

- Le report en fonctionnement à hauteur de neuf cent soixante-sept mille euros.
 - Sur la restauration :
 - Résultat de fonctionnement à hauteur de cent dix-neuf mille euros, qui nous permettent en fait, ça c'est issu de la subvention, c'est pour cela qu'on tombe juste, qui nous permettent de couvrir le besoin en investissement à hauteur de cent dix-neuf mille euros également ;
 - Pas de report.
 - Sur le stationnement :
 - Un résultat de fonctionnement à hauteur de trois cent quarante-sept mille euros ;
 - Un solde d'exécution d'investissement de deux mille neuf cents euros ;
 - Un reste à réaliser de quinze mille six cents euros ;
 - L'affectation obligatoire à l'investissement de douze mille cinq cents euros ;
 - Un report en fonctionnement de trois cent trente-quatre euros.
- Tout ça, on le reverra après mais ça permet pour la première fois un reversement au budget général ;
- Sur *Capelle* :
 - Nous avons un solde d'exécution en investissement cinq cent un mille euros ;
 - Des restes à réaliser soixante-dix-huit euros, en gros c'est ce qu'on a investi pour la deuxième entrée du parking *Capelle*, par la rue du *Rajol* ;
 - Un excédent réel à hauteur de quatre cent vingt-deux mille euros ;
 - Pour finir le budget annexe autonome du photovoltaïque, autonome c'est-à-dire que nous n'avons pas la possibilité de l'intégrer par la subvention du budget général :
 - Un résultat de fonctionnement à hauteur de cinq mille cinq cents euros ;
 - Un solde d'exécution à l'investissement à hauteur de quatre-vingt-douze mille euros ;
 - Un reste à réaliser à hauteur de cent un mille euros ;
 - Une affectation négative de trois mille euros, on régularisera tout à l'heure, au travers de la décision modificative de ce budget.

Juste en conclusion, on poursuit notre projet de mandat, bien entendu, pour la qualité de vie des habitants et pour préparer la Ville aux enjeux de demain.

La situation financière se stabilise grâce à une bonne gestion des dépenses et à l'optimisation des cofinancements extérieurs.

Une forte reprise dans la réalisation des investissements qui progresse de 43 % par rapport à 2022.

Une trajectoire d'endettement qui est maîtrisée, justement pour préserver, il ne s'agit pas d'avoir des bons *ratios*, ce n'est pas l'objectif, mais ces bons *ratios* nous permettent d'investir davantage en autofinancement notamment et d'agir pour la Ville.

Il y a un excédent de fonctionnement élevé qui sera essentiellement affecté au financement d'investissement permettant de renforcer encore l'investissement global du mandat, permettant aussi d'avancer plus vite sur les rénovations de nos bâtiments. On votera, aussi tout à l'heure, les éléments pour la Mairie que j'évoquais en début de séance.

Voilà pour le compte administratif. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques sur cette présentation ? Oui, Madame FORT ? »

Madame FORT

« Bonsoir. Moi, j'aimerais juste avoir une précision sur les crédits annulés, qui représentent un million cinq cent quatre-vingt mille euros, ce sont les travaux non faits ? »

Madame la Maire

« On est où ? »

Madame FORT

« Dans les dépenses d'investissement. »

Madame la Maire

« D'investissement ? »

Madame FORT

« Total des dépenses réelles... »

Madame la Maire

« Ce sont des travaux qui ont été reportés, en fait. »

Madame FORT

« Qui sont lesquels ? »

Madame la Maire

« Ce sont ceux que j'ai cités, je pense tout à l'heure. Des opérations d'investissement non engagées, travaux bâtiments, boulevard de *Ayrolle*, le CREA, études sur les cours des écoles, containers, voirie et outillage.

La plupart de ces opérations qui n'ont pas été engagées, ont été différées sur le budget 2024 et pour certaines sont encore renforcées là au travers de la DM, également.

C'est le cas par exemple de l'étude sur les cours d'école qu'on n'avait pas mis au budget général 2024, qui va être inclus là dans la DM.

Le CREA, il y a un renforcement et différents travaux du bâtiment sur lesquels il a fallu faire des arbitrages ou qui n'ont pas pu démarrer pour diverses raisons.

Pour le CREA par exemple, le projet était en évolution, il n'a pas été démarré précédemment.

Pour le boulevard de l'Ayrolle, c'est pareil, c'est en 2024, ce qui n'a pas été fait en 2023.

Oui, Madame HAUMAITRE ? »

Madame HAUMAITRE

« J'avais cette remarque aussi, finalement on constate que ça à l'air satisfaisant, vous avez l'air satisfaite et que vous cagnotez effectivement deux millions six cent quatre mille euros, avec ces un million sept cent quatre-vingt-deux mille qui sont portés, avec des économies qu'effectivement vous avez fait sur l'énergie, sur les carburants. Mais il y a aussi des recettes à titre exceptionnel que vous n'aurez sûrement pas l'an prochain sur la fiscalité, sur la Taxe d'électricité, ça risque peut-être d'être un peu plus tendu, parce que vous avez bénéficié quand même d'avantages. »

Madame la Maire

« En fait la fiscalité, les bases ne réduisent jamais, ce qui a été mis en place l'année dernière se reconduit, là on a intégré de manière prudente au budget 2024. Là, c'est un résultat qui ne bâtit pas le budget, il vient l'abonder. Vous comprenez ? Le budget il est déjà bâti avec un *ratio* qui était prudent, un peu le même que ce qu'on avait mis en place pour le budget 2023. Là, c'est plutôt le résultat en fonctionnement, qui nous permet justement de dégager de l'argent supplémentaire pour la dette, ou pour moins s'endetter, pour réduire le recourt à la dette et pour investir davantage. C'est vraiment le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, il n'y a pas de risque quant à notre gestion. Le budget 2024, ... »

Madame HAUMAITRE

« Ça vous sert à obtenir un résultat reporté de deux millions six cent quatre mille euros ? »

Madame la Maire

« Le début de votre phrase, excusez-moi ? »

Madame HAUMAITRE

« Tous ces reports, ces recettes à titre exceptionnel, c'est ce qui vous permet là d'avoir ce résultat reporté à cette hauteur de deux millions six cent quatre mille euros. Là ok, on se satisfait de ça. Mais ça ne sera sûrement pas si évident l'année prochaine. »

Madame la Maire

« Dans le budget 2024, si vous voulez, on n'a pas prévu un excédent, dans le budget 2025 on ne prévoira pas forcément un excédent de deux millions cinq. On fait un budget sans cet excédent pour qu'il soit justement prudent et ensuite s'il y a un excédent, il n'y en a pas tous les ans, s'il y a un excédent, là on peut desserrer les contraintes budgétaires.

En fonctionnement on n'a pas mis grand-chose, vous le voyez.

On a beaucoup été sur l'investissement, parce que les coûts en fonctionnement, en effet souvent ils sont repris d'une année à l'autre. Si c'est votre interrogation ?

Les coûts en investissement, par contre c'est un projet sur lequel on a investi. On est tout à fait prudent. Là, on se satisfait de cette situation parce qu'elle est saine, au contraire.

Vous parliez de caractère exceptionnel, les économies qu'on fait par exemple sur l'électricité ça a vocation à se pérenniser. On ne va pas faire 17 % d'économie tous les ans, là déjà on n'y croyait pas, on espérait le maintien des 17 % de l'année dernière. On a fait encore plus trois.

Ce sont tous ces petits pas, maintenant on ne va jamais imaginer qu'on va être encore sur des *ratios* d'économie aussi importants, d'ailleurs c'est le reflet de notre budget.

Là, le compte administratif, il ne met pas en péril le budget, au contraire, il vient l'alimenter. »

Madame HAUMAITRE

« Alors je voulais revenir peut-être plus précisément sur le chapitre 11. Le total est de cinq millions quatre cent vingt-neuf mille euros.

Effectivement, des économies sont faites. Allez-vous poursuivre ces économies au titre de 2024 ? Car si on reprend le même chapitre pour le coup, sur vos prévisions 2024, on voit qu'il s'élève à cinq millions quatre cent quarante mille. On a pratiquement le même montant, ça fait un écart de onze mille euros, environ de différence. Mon interrogation. Est-ce que ça ne risque pas d'être tendu ? »

Madame la Maire

« Il y a les décisions modificatives qui permettent de réajuster. Vous savez Madame HAUMAITRE, on est dans un contexte quand même où l'Etat décide au mois de mai d'augmenter le point d'indice sur un budget qu'on a voté en décembre l'année d'avant, il faut réajuster.

L'augmentation du coût de l'énergie, c'est pareil.

On fait un budget qui est prévisionnel comme son nom l'indique. Force est de constater que nos prévisions étaient quand même tout à fait fines parce qu'on est à 96 % de réalisation sur nos prévisions. Le budget était quand même sincère et pertinent.

Sur les travaux qui peuvent être différés, il n'y a pas de danger budgétaire. »

Madame HAUMAITRE

« Non, ça vous aide. »

Madame la Maire

« Ça nous aide à investir d'avantage, c'est gagnant / gagnant. »

Madame HAUMAITRE

« Avoir la lecture du montant reporté de deux millions huit cent quarante. »

Madame la Maire

« Ce n'est absolument pas certain que l'année prochaine, assez incertain que l'année prochaine on est un tel excédent reporté. »

Madame HAUMAITRE

« C'est à la lecture d'aujourd'hui, simplement je voulais apporter des nuances de lecture de cette distorsion. »

Madame la Maire

« Franchement, il n'y a aucun danger, là ce n'est que du plus.

En fait, vous faite votre budget pour votre mois, vous vous dites qu'il va vous rester plus rien de reste à vivre et puis finalement, il vous reste cent euros. Vous décidez si vous l'investissez, si vous allez manger au restau.

C'est ça, en fait, ce qu'on fait. Il nous reste par rapport à nos prévisions, ce n'est que du confort. Il n'y a aucune crainte. Parce que le budget, il est déjà bâti. Au contraire là on va venir l'abonder en décision modificative. »

Madame HAUMAITRE

« En parlant de sincérité du coup, pour revenir sur le chapitre 12, sur les charges de personnel vous arrivez à zéro. On est d'accord, sur le tableau. On constate parallèlement que vous rajoutez des crédits, alors vous allez surement m'expliquer, j'ai l'impression que je ne comprends pas les choses telles qu'il faut les comprendre, pour le personnel à hauteur de vingt-six mille euros à titre de 2023. »

Madame la Maire

« Ça c'est, vous savez, c'est notre participation à la Communauté de Communes et en effet sur quinze millions, on s'est trompé de vingt-six mille euros. »

Madame HAUMAITRE

« Du coup, on peut douter de la sincérité du... »

Madame la Maire

« Sur quinze millions, s'il y a un delta de vingt-six mille euros, franchement je ne vois pas comment on peut faire mieux. Moi, je ne m'engage pas à faire mieux. Déjà je trouve que c'est exceptionnel. Quinze millions d'euros, Madame HAUMAITRE, quand même ! Je veux bien qu'on soit meilleurs que tout le monde, mais quinze millions de personnel, arriver à un tel équilibre, c'est assez fabuleux au contraire.

Je ne m'engage pas à ce qu'on maintient cet équilibre les autres années, parce que ce n'est franchement pas simple.

D'autres remarques ? Je sors. Je vais demander à Monsieur ARTAL. »

Madame la Maire sort de la salle du Conseil municipal

Monsieur ARTAL

« Conformément au CGCT, je vais soumettre à votre approbation ou désapprobation cette délibération numéro 5 le budget principal, les budgets annexes et le budget autonome, vote du compte administratif 2023. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? J'en vois deux. La délibération est adoptée. »

Adopté à l'unanimité

Avec 2 abstentions

(Natalie FORT, Karine HAUMAITRE)

Madame la Maire revient de la salle du Conseil municipal

Madame la Maire rapporte la délibération n° 06 :

06. "Budget principal de la Commune : affectation du résultat du compte administratif 2023"

« Le rapport numéro 6, qui concerne l'affectation du résultat du compte administratif 2023. Avant de passer en décision modificative, il faut évidemment affecter le résultat.

Là, il s'agit d'affecter :

- Un résultat excédentaire de la section de fonction d'un montant de six millions soixante-dix-huit mille euros ;
- Un résultat déficitaire de la section d'investissement d'un million quatre cent quatre-vingt-huit mille euros ;
- Un résultat déficitaire des restes à réaliser d'un montant d'un millions neuf cent quatre-vingt-six mille euros ;
- Le besoin de financement de la section d'investissement à trois millions quatre cent soixante-quatorze mille euros.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? Non. Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Deux abstentions. C'est adopté. »

Adopté à l'unanimité

Avec 2 abstentions

(Natalie FORT, Karine HAUMAITRE)

Madame la Maire rapporte la délibération n° 07 :

07. "Budget principal de la Commune : Décision Modificative Budgétaire n°1"

« Le rapport suivant concerne justement la décision modificative budgétaire numéro 1, rapport numéro 7. La DM 1 intègre la reprise des résultats de l'exercice 2023 avec une inscription des crédits complémentaires pour s'ajuster à la fiscalité et d'autre part qui prend en compte des dépenses nouvelles financées justement par l'excédent. Là, on a mis en exergue les principales dépenses.

En fonctionnement :

- Virement à la section d'investissement que j'évoquais tout à l'heure, à hauteur de deux millions cinq cent mille euros ;
- Assurance dommage aux biens. Ça, c'est un vrai sujet. L'assurance dommage aux biens, vous voyez ça c'est l'illustration parfaite des choses qu'on ne pouvait pas anticiper. On était à quatre-vingt mille euros, je crois, de coût assurance jusqu'à maintenant. On a de grandes difficultés à trouver des assureurs et quand on en trouve les coûts sont beaucoup plus élevés. Ça, c'est toutes les Collectivités qui sont confrontées à ces difficultés-là, c'est quelque chose qui est venu d'un seul coup et qu'on subit. Là, voilà une augmentation sur cette ligne de cent trente mille euros ;
- Mise à disposition de personnel, les vingt-six mille euros que vous avez évoqués tout à l'heure pour la Communauté de Communes ;
- Contribution Cinéma 2023 et 2024, ça c'est le rapport qui nous a été présenté par Monsieur WOHREL au dernier Conseil ;
- Le dégrèvement sur la Taxe d'Habitation sur les locaux vacants à hauteur de dix mille euros, qu'on ne perçoit pas, c'est un dégrèvement ;

Sur les recettes :

- Un excédent de fonctionnement reporté à hauteur de deux millions six ;
- Le crédit complémentaire fiscalité, qu'on a évoqué aussi tout à l'heure, deux cent soixante-six mille euros ;
- Versements des budgets annexes du stationnement, on arrive à avoir quasiment deux cent mille euros, reversés du stationnement au budget général. C'était le cas jusqu'à la réforme, il y avait un reversement du stationnement vers le budget général, depuis la réforme en 2018, c'était l'inverse, c'est quand même fou que ce soit le budget général et les contribuables finalement qui viennent alimenter un budget annexe de stationnement. On a enfin retrouvé un équilibre et on s'en satisfait ;
- Remboursement de sinistre sur la tractopelle, remboursement d'un autre sinistre sur le portail du parc de la Victoire ;

En investissement :

- Résultat d'investissement reporté à hauteur d'un million quatre cent mille ;

- Le projet Paddle, qu'on va pouvoir faire à Monsieur RAMONDENC, en lien avec le SOM Tennis, qu'on budgétise du coup dans les nouveaux projets qu'on va faire rentrer dans notre plan pluriannuel d'investissement à hauteur de cinq cent soixante-dix mille euros ;
- Fonds de concours pour la RD 809 à hauteur de trois cent soixante-dix-huit mille euros ;
- Acquisition foncière d'opportunité, en gros c'est une réserve, à hauteur de trois cent cinquante mille euros ;
- Les abords du complexe sportif, trois cent soixante-dix mille euros ;
- Les *Sablons*, les acquisitions à hauteur de deux cent mille euros ;
- Cours d'école végétalisées, je l'évoquais aussi tout à l'heure, cent soixante-dix mille euros ;
- Bornes en centre-ville pour les zones piétonnes à hauteur de cent mille euros ;
- Aménagement de la salle du Conseil, en particulier sur la question de l'audiovisuel à hauteur de soixante-dix mille euros ;
- Les serres, cinquante-cinq mille euros ;
- Le démarrage du Lavoir à hauteur de cinquante mille euros.

En recettes :

- L'excédent de fonctionnement, trois millions quatre ;
- Virement de la section de fonctionnement à hauteur de deux millions cinq.

Des questions, des remarques ? Oui, Madame FORT et Madame HAUMAITRE ? »

Madame FORT

« Moi, c'est juste le Paddle, cinq cent soixante-dix mille euros ? »

Madame la Maire

« Pour avoir un peu plus d'éléments ? »

Madame FORT

« C'est une somme importante. »

Madame la Maire

« C'est une somme importante, mais qui pour le moment ne prends pas en compte les recettes éventuelles qu'on pourra avoir en subventions. Qu'on espère avoir en subvention !

Le SOM Tennis, nous a sollicité avec Jean-Pierre MAS, il y a plusieurs mois pour un projet de Paddle.

Beaucoup de villes se dotent actuellement de Paddle, pas Millau, on n'avait pas malheureusement ce projet-là dans notre plan pluriannuel d'investissement, qui nous semble néanmoins tout à fait pertinent et qui permet aussi une dynamisation du Club.

Ça nous semblait pertinent à double titre à la fois pour ce nouveau service rendu à la population, mais aussi pour la dynamique du SOM. Du coup, on a travaillé avec eux sur deux possibilités de projets :

- Un projet qui serait sur l'un des terrains aujourd'hui occupé par le SOM Tennis, qui permettrait de faire deux Paddles. Mais il y avait la contrainte de l'inondabilité, donc PPRI, etc. et puis, ça supprimé un tennis, on ne pouvait que faire deux tennis ;
- Là on travaille plutôt sur un autre projet qui permettrait de faire quatre Paddles et surtout d'être hors zone inondable et du coup de pouvoir couvrir ces Paddles, d'avoir un taux d'utilisation beaucoup plus important, parce qu'il pourra être utilisé le soir, quand il pleut, quand il fait froid, etc. ou quand il fait très chaud. Ce qui n'était pas le cas avec des Paddles ouverts en bas. Là, on est en train de creuser ce projet-là pour le faire aboutir. En 2024, ce sera le lancement du projet. Le projet, il aboutira plutôt en 2025.

C'est grâce notamment à la DM qu'on peut mettre ce projet à l'ordre du jour. Monsieur RAMONDENC ? »

Monsieur RAMONDENC

« Oui, juste à signaler par rapport aux dirigeants du SOM Tennis, c'est un travail qui a duré plus d'un an et demi, la mise en place de ce projet. C'est vrai que le projet initial était celui qui était actuellement réalisé pour terminer le complexe sportif du Stade municipal.

Enfinement dans une association où vous avez plus de deux cent trente membres pour obtenir la majorité des accords de tout le monde c'est compliqué, les deux projets ont été proposés et mis aux votes à l'intérieur même du SOM Tennis. Les adhérents ont voté à la majorité des adhérents qui ont participé à ce vote, puisque certains sont plutôt des tennismans, que des pratiquants de Paddle.

La majorité a choisi le projet numéro 2, qui est celui qui est prévu... »

Madame la Maire

« De quatre Paddles couverts. »

Monsieur RAMONDENC

« De quatre Paddles couverts. »

Madame la Maire

« Je reste encore un peu mystérieuse sur le lieu, tout simplement parce qu'il nous reste encore des éléments à travailler avant d'affermir ce projet-là. Là, on le budgétise, ça permet déjà, c'est une des clefs de la réalisation. Maintenant, il faut aller plus loin et travailler avec d'autres acteurs pour aller au bout. »

Monsieur RAMONDENC

« En tout cas, c'est un projet mené en concertation, finalement on espère tous que ça aboutisse. Merci. »

Madame la Maire

« En effet. Madame HAUMAITRE ? »

Madame HAUMAITRE

« Je voulais revenir en prenant les tableaux précisément, ligne par ligne, j'en ai relevé que certaines, pour avoir quelques précisions notamment sur l'adhésion OCCITALIM. Moi, je me posais la question, pour savoir pourquoi ce n'est pas inscrit sur le budget restauration, enfin s'est inscrit ici ? »

Madame la Maire

« Parce que c'est la Ville qui adhère. C'est la Commune qui adhère.

OCCITALIM, Aurélie y reviendra tout à l'heure sur la présentation de notre adhésion. En fait, c'est l'adhésion à une plate-forme d'achats. Les achats pour la Cuisine centrale, c'est la Ville qui les réalise »

Madame HAUMAITRE

« D'accord ! Sur l'assurance obligatoire dommage aux biens, effectivement c'est national.

Il y a une somme conséquente de cent trente mille euros. Je voulais savoir sur le poids va surement être plus conséquent. On ne sait pas, ce sont les aléas.

Je voulais quand même, est-ce que vous pourriez nous informer sur le..., où nous en sommes, nous, la Commune au niveau de notre sinistralité ? »

Madame la Maire

« Elle est très bonne. »

Madame HAUMAITRE

« Elle est très bonne. »

Madame la Maire

« Elle est très bonne, mais je vous avoue que si on prend une crue, là on a eu quand même plusieurs épisodes *Cévenols*, qui nous ont fait peur, un peu. Là, elle sera beaucoup moins bonne, immédiatement. Juste avec une crue, le CTM est en pleine zone inondable, rien que ça, c'est très, très mauvais.

Il faut absolument qu'on est une assurance.

Mais, on a plutôt un bon taux de sinistralité aujourd'hui et en baisse. »

Madame HAUMAITRE

« On peut du coup jouer sur un tarif moindre quand vous avez ... »

Madame HAUMAITRE

« Malheureusement ça ne suffit pas. Dans ces nouveaux tarifs qui sont nettement revus à la hausse, il y a aussi une augmentation significative des franchises.

Pour avoir un peu travaillé ce sujet-là en interne, il y a beaucoup de Collectivités qui n'arrivent pas à s'assurer, qui n'arrivent plus à s'assurer. C'est vraiment une problématique importante. »

Madame HAUMAITRE

« Ensuite prestation candidature Contrat de Ville avec une somme de cinq mille euros. Est-ce qu'on pourrait avoir des détails sur la prestation ? »

Madame la Maire

« Je n'ai pas entendu en fait. »

Madame HAUMAITRE

« Prestation candidature Contrat de Ville, dossier QPV, une somme de cinq mille euros. Est-ce qu'on pourrait avoir des détails sur la prestation ? »

Madame la Maire

« Tout à fait. On reviendra là-aussi lors de la présentation par Madame MARTIN-DUMAZER. On a dû à la fois présenter notre candidature et présenter le dossier qui va être soumis aux votes aujourd'hui en un temps extrêmement réduit. Nos équipes étaient aussi sur d'autres sujets à régler. Tout le reste du travail ne s'arrête pas pour pouvoir répondre à ces dossiers.

Néanmoins, c'était une opportunité à côté de laquelle on ne voulait pas passer.

Du coup, on a pris une prestation de service pour nous accompagner sur la rédaction du projet, véritablement la rédaction. Tous les services ont fait remonter les éléments, les élus ont travaillé sur les objectifs qu'on sait beaucoup liés au plan de mandat et après sur la partie rédactionnelle pure, c'est une prestation de service. »

Madame HAUMAITRE

« Sur le temps court, peut-être que ça sera précisé tout à l'heure, mais comment se justifie ce temps court que vous avez eu ? »

Madame la Maire

« Ça, c'est l'Etat. L'Etat a sorti le 28 décembre, si mes souvenirs sont bons, c'était un peu notre cadeau de Noël, la liste des quartiers. Il fallait qu'on rende notre copie ce soir. »

Madame HAUMAITRE

« Ensuite, la contribution de la DSP Cinéma. Il y a une déclaration qui acte un avenant à la DSP Cinéma qui a été passée au mois de février, afin d'apporter un soutien financier de la Ville compte tenu du retard des travaux.

Dans la délibération n'était pas prévue les crédits correspondants. Ils sont prévus dans cette décision modificative. Est-ce que c'est une procédure normale de décider d'abord ? »

Madame la Maire

« Oui. Tout à fait. On savait qu'on aurait quand même un excédent et qu'on pourrait l'intégrer dans la DM. »

Madame HAUMAITRE

« On n'avait pas d'information de cet ordre-là ni sur le montant, ni sur... »

Madame la Maire

« On n'a pas passé de DM au mois de février, Madame HAUMAITRE. Vous pouviez vous douter que si ce n'était pas prévu au budget vu que la délibération est arrivée en février, il faudrait bien la considérer après dans le budget. »

Madame HAUMAITRE

« C'est donc quelque chose qui se fait ! »

Madame la Maire

« Oui. »

Madame HAUMAITRE

« D'accord. Très bien. Ensuite sur la ligne dotations, provisions pour risques et charges de fonction. Ça concerne quoi ? Et quel est l'objet ? »

Madame la Maire

« Franchement, ces questions-là, il faudrait plutôt les aborder lors d'une Commission, parce que là on est quand même Conseil... »

Madame HAUMAITRE

« Je n'y suis pas en Commission... »

Madame la Maire

« Parce que si on passe toutes les lignes... »

Madame HAUMAITRE

« ... les provisions, c'est une opération particulière, qui normalement doivent être détaillées... »

Madame la Maire

« Je ne vous entends pas bien. Est-ce que vous pouvez vous rapprocher du micro, parce que... ? »

Madame HAUMAITRE

« Ça a l'air d'agacer tout le monde. Mais pardon, si on est en Conseil municipal, c'est quand même pour avoir des éclaircissements. Pas pour moi, mais peut-être pour la population, qui a la lecture de chiffres peut se demander ce que ça recoupe... »

Madame la Maire

« Alors quelle est votre question, là ? »

Madame HAUMAITRE

« La question s'était de savoir si les provisions, ça concerne la ligne dotations provisions pour risques et charges de fonction... »

Madame la Maire

« De fonctionnement. »

Madame HAUMAITRE

« De fonctionnement, pardon. De deux cent mille euros. Je voulais savoir quel était l'objet ? Il me semblait que les provisions, c'est une opération particulière que vous devez détailler. Là, on ne l'a pas. »

Madame la Maire

« Non, les provisions c'est justement... »

Madame HAUMAITRE

« Je ne sais pas, mais à chaque fois *je tombe à côté, c'est ballot*, quand même. »

Madame la Maire

« C'est détaillé dans le règlement financier. »

Madame HAUMAITRE

« Qu'on a où ? »

Madame la Maire

« Qu'on a voté aussi il y a quelques Conseils municipaux. »

Madame HAUMAITRE

« D'accord. Je n'avais pas, je n'ai pas fait ce report sur ce document-là. Ok, très bien ! Il faut qu'on se reporte à ce document, vous ne le portez pas à connaissance ici de nous tous ? Deux cent mille euros ! Ok ! »

Madame la Maire

« Dans chaque ligne, Madame HAUMAITRE, afin on a un budget de trente millions d'euros. Comprenez bien que je n'ai pas le détail de toutes les lignes. D'ailleurs, je ne suis pas sûre que ça intéresse grand monde, quand même le détail de chacune des lignes.

Ce qui est important, c'est quand même la dynamique d'un budget, les grandes masses. Là, on est sur le compte administratif. Non, là maintenant on est sur la DM, au tant pour moi, mais... »

Madame HAUMAITRE

« Je m'interrogeais sur cette somme, je n'avais pas les éléments, *a priori* je peux les trouver... »

Madame la Maire

« Si vous ne les trouvez pas, n'hésitez pas à nous demander hors Conseil municipal, on peut vous amener ces éléments aussi. »

Madame HAUMAITRE

« Là pareil, sur les acquisitions foncières opportunités, pardon, mais trois cent cinquante mille euros. Qu'est-ce que c'est ? »

Madame la Maire

« C'est comme son nom l'indique une réserve pour acquisition foncière d'opportunité, c'est-à-dire qu'il y a peut-être des acquisitions foncières qui vont pouvoir être achetées. On a un certain nombre de réserves sur le PLUi. C'est pour avoir la possibilité d'acheter si jamais ces biens sont à vendre. »

Madame HAUMAITRE

« Est-ce qu'il y a déjà des décisions de... ? »

Madame la Maire

« Non, sinon vous l'auriez vu la décision. »

Madame HAUMAITRE

« Est-ce qu'il y a des projections faites déjà ? »

Madame la Maire

« Il y a beaucoup de projections faites, quand elles en seront au stade de passer en décision, on les évoquera en Conseil municipal. »

Madame HAUMAITRE

« Ensuite l'Hôtel de Ville, est-ce qu'il est possible d'avoir un point précis sur le montant des travaux entrepris depuis presque un an et demi ? Puisqu'entre ce que vous rajoutez là, la somme de cent quarante-trois mille euros, plus des sommes engagées déjà comme c'était indiqué à hauteur de cent dix-sept mille euros et des restes à réaliser de quatre-vingt-un mille euros. »

Madame la Maire

« Bien sûr. Je vous propose c'est un peu comme le déplacement de Madame EL MEROUNI et moi, c'est à l'issu de tout le chantier, on fera un bilan global de l'opération Mairie. »

Madame HAUMAITRE

« Ok. Ensuite dernier point. Le point sur les Paddles et la somme, quand même, de cinq cent soixante-dix mille euros. Je constate un engouement soudain pour la réalisation, alors que moi j'étais restée sur trois, à la communication de Monsieur MAS début janvier, il avait parlé de trois terrains, là nous sommes à quatre, c'est bien l'information que vous avez apportée. »

Madame la Maire

« Madame HAUMAITRE... »

Madame HAUMAITRE

« Non, mais... »

Madame la Maire

« Attendez, je dis Madame HAUMAITRE... »

Madame HAUMAITRE

« Je n'ai pas fini mon propos... »

Madame la Maire

« Moi, non plus... »

Madame HAUMAITRE

« J'étais sur trois, mais c'est quatre terrains de Paddle, prévu là pour 2025. »

Madame la Maire

« Non, vous voyez c'est ça qui est compliqué, Madame HAUMAITRE, c'est qu'en fait quand on prend une décision, juste je vous interromps, parce que ça évite peut-être que vous continuiez à poser cinquante questions sur lesquelles je n'aurai pas la réponse. »

Madame HAUMAITRE

« C'était la dernière. »

Madame la Maire

« Juste vous dire que quand on évoque les projets ici comme quelque chose en construction, ça évolue, ça bouge. Oui, là on parle aujourd'hui de quatre Paddles, peut-être que techniquement demain on reviendra à trois, ou peut-être qu'on sera à cinq. Vous voyez ? »

Madame HAUMAITRE

« Là, ce n'est pas le sujet. »

Madame la Maire

« Je n'ai pas fini de m'exprimer, s'il vous plaît. »

Madame HAUMAITRE

« Allez-y ! »

Madame la Maire

« C'est aussi toute la difficulté de toutes questions que vous posez sans cesse, parce que quand les rapports sont présentés ici, ils sont finalisés, il s'avère qu'ils peuvent encore bouger. Mais là, ils sont finalisés. Vous donnez les infos en amont, ce n'est pas possible parce qu'après vous le prenez pour *argent comptant* et vous dite : « *Ah, mais vous êtes revenue en arrière.* » »

Madame HAUMAITRE

« Oui, mais le problème c'est quand même qu'on est assez, malheureusement, habitué aux modifications que vous engagez sur des projets, puis non finalement vous revenez en arrière, puis vous redécidez autre chose... »

Madame la Maire

« Votre question, Madame HAUMAITRE ? »

Madame HAUMAITRE

« La question, c'était sur ces terrains de Paddle, très bien, engouement, très bien, cinq cent soixante-dix mille euros d'engagés, très bien. Mais en revanche, on n'entend plus parler du tout de projets qui avaient été notamment soumis, issu de la Votation citoyenne, qui étaient plébiscités par la population tel que les City Stades... »

Madame la Maire

« Non mais je vous renvoie au budget, ça ne fait pas longtemps qu'on l'a voté, le budget. »

Madame HAUMAITRE

« Non, mais on n'en entend plus parler ! »

Madame la Maire

« C'est sur notre plan pluriannuel d'investissement, Madame HAUMAITRE, ça va être fait ! »

Madame HAUMAITRE

« Sur la communication de Monsieur MAS, c'est prévu pour 2026. »

Madame la Maire

« Ecoutez, on n'est pas sur la communication, là ! »

Madame HAUMAITRE

« Non, je finis mon propos... »

Madame la Maire

« C'est moi qui donne la parole, Madame HAUMAITRE ! »

Madame HAUMAITRE

« C'est prévu pour 2026, alors ce qui me semblait, ce sont des projets qui quand même sont plébiscités, je pensais qui allaient..., Pourquoi le prévoir après des terrains de Paddle ? Alors, que ce sont des choses que les jeunes notamment attendent. Ils ont voté pour ça. Ils se sont investis dans votre Votation citoyenne. Aujourd'hui, ils s'interrogent en permanence, on leur dit : « *Ah non ! Il faudra peut-être attendre 2026 finalement.* » C'est mis au conditionnel sous les termes de Monsieur MAS... »

Madame la Maire

« Pas du tout ! De toute façon là on est en Conseil municipal. On n'est pas là pour commenter les reprises dans la presse des uns et des autres.

Vous avez eu la présentation du Plan pluriannuel d'investissement il y a trois mois, qui inclus tous ces éléments.

Tous nos engagements, Madame HAUMAITRE, nous allons les mettre en place parce que nous sommes très attachés au respect de la parole donnée.

Alors oui, ça évolue les choses, parce qu'il y a des contraintes financières, techniques. Il y a aussi des nouveaux projets qui apparaissent parce qu'ils sont portés de manière intelligente par des Clubs et qu'ils sont opportuns.

Il y a cinq ans, on ne parlait pas de Paddle. Le Paddle existait à peine, il y a cinq ans. »

Madame HAUMAITRE

« Vous êtes en retard, il y a dix ... »

Madame la Maire

« Madame HAUMAITRE, j'ai la parole... »

Madame HAUMAITRE

« Il y a dix, quinze ans ... »

Madame la Maire

« J'ai la parole, Madame HAUMAITRE ! »

Madame HAUMAITRE

« Vous avez dix, quinze ans de retard par rapport à, des... »

Madame la Maire

« Madame HAUMAITRE ! »

Madame HAUMAITRE

« Oui, très bien ! »

Madame la Maire

« Mais quand même ! »

Madame HAUMAITRE

« C'est incroyable. Oui, c'est incroyable. Mais excusez-moi de douter de votre parole donnée, quand les projets sont sans arrêt remis en question par vous-même. »

Madame la Maire

« Mais quel projet est remis en question ? Quel projet, sur lequel on s'est engagé ne figure pas au PPI ? Quel projet ? Allez-y, Madame HAUMAITRE ! Lequel ? Lequel ? Aucun ! Merci ! »

Madame HAUMAITRE

« Allez ça y est, voilà. Bravo ! Super ! »

Madame la Maire

« Merci, c'était la dernière question. Je sollicite quand même d'autres prises de parole, s'il y en a ? Non. »

Madame HAUMAITRE

« J'aime beaucoup le respect que vous apportez à la parole... »

Madame la Maire

« Ecoutez, c'est vous qui ne me laissez même pas finir une phrase, Madame HAUMAITRE. On vient de passer une demi-heure sur la réponse à toutes vos questions. Oui, votre parole, j'ai vraiment le sentiment de la respecter. Je crois vous êtes intervenue depuis le début du Conseil sur chacune des délibérations. »

Madame HAUMAITRE

« Non, pas chacune. »

Madame la Maire

« Votre parole est largement respectée dans ce Conseil et je me fais fort de continuer à la respecter. Mais appliquez-vous à vous ce que vous demandez aux autres. C'est-à-dire, merci de ne pas m'interrompre également quand je prends la parole. Et c'était le cas précédemment. Vous pouvez maintenant éteindre votre micro, parce que nous allons passer au vote de ce rapport. »

Madame HAUMAITRE

« Appliquez-vous aussi ce que ... »

Madame la Maire

« C'est moi qui ai la police de l'assemblée, Madame HAUMAITRE ! D'accord ! Oui, c'est comme ça ! Je mets la décision modificative aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire rapporte la délibération n° 08 :

08. "Budget Annexe de l'Eau : Affectation du résultat du compte administratif 2023"

« Nous pouvons passer aux budgets annexes, avec d'abord le budget annexe de l'eau et l'affectation du résultat du compte administratif 2023.

Là-aussi, je l'ai présenté tout à l'heure :

- Un résultat excédentaire de la section d'exploitation à hauteur de deux cent quatre-vingt-huit mille euros ;
- Section d'investissement à hauteur de cinq cent cinquante mille euros ;
- Restes à réaliser de deux cent cinquante-quatre mille euros.

Il convient d'affecter :

- Deux cent quatre-vingt-huit mille euros en recettes d'exploitation chapitre 002 du budget ;
- Cinq cent cinquante mille euros à la ligne 001 du budget en investissement.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Deux. Il est adopté. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Avec 2 abstentions

(Natalie FORT, Karine HAUMAITRE)

Madame la Maire rapporte la délibération n° 09 :

09. "Budget annexe de l'Eau : Décision Budgétaire Modificative n°1"

« Le budget annexe de l'eau, décision budgétaire modificative numéro1, c'est la même chose. La décision modificative reprend l'affectation que nous venons d'adopter. Je ne redétaille peut-être pas. Si vous en êtes d'accord.

Je mets directement aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Deux. C'est adopté. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Avec 2 abstentions

(Natalie FORT, Karine HAUMAITRE)

Madame la Maire rapporte la délibération n° 10 :

10. "Budget Annexe de l'Assainissement : Affectation du résultat du compte administratif 2023"

« Rapport numéro 10, concerne l'assainissement, même chose.

- Excédentaire de la section d'exploitation d'un montant de neuf cent soixante-seize mille euros ;
- En investissement, deux cent vingt-neuf mille ;
- Restes à réaliser à hauteur de quarante mille euros.

Il convient d'affecter :

- Au chapitre 002, neuf cent soixante-seize mille euros ;
- Deux cent vingt-neuf mille euros au chapitre 001 en investissement.

Des voix contre ? Des abstentions ? Il y en a deux abstentions. C'est adopté. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Avec 2 abstentions

(Natalie FORT, Karine HAUMAITRE)

Madame la Maire rapporte la délibération n° 11 :

11. "Budget annexe de l'Assainissement : décision budgétaire modificative n°1"

« L'assainissement, la 11. Même chose, ce sont les mêmes chiffres que ceux que je viens de présenter. Des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Avec 2 abstentions

(Natalie FORT, Karine HAUMAITRE)

Madame la Maire rapporte la délibération n° 12 :

12. "Budget Annexe du Stationnement : affectation du résultat du compte administratif 2023"

« Budget annexe du stationnement, affectation du résultat du compte administratif 2023, il y avait :

- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de trois cent quarante-sept mille euros ;
- Excédent de la section d'investissement de deux mille huit cents euros ;
- Un résultat déficitaire des restes à réaliser d'un montant de quinze mille euros.

Il convient :

- D'affecter la somme de trois cent trente-quatre mille euros au 002 en recette ;
- D'affecter l'excédent d'investissement à la ligne 001 du budget 2024 pour un montant de deux mille huit cents euros ;
- D'affecter la somme de douze mille sept cent quatre-vingt-neuf euros en recette d'investissement au compte 1068 du budget 2024.

Allez-y ? »

Madame FORT

« Concernant les cent mille euros, j'ai fait des recherches ? »

Madame la Maire

« En fait, sur le budget du stationnement sur deux délégations de service public, on arrive bientôt à terme en 2025. Il s'agit de préparer la suite de la gestion du stationnement. »

Madame FORT

« Ça coûte cent mille euros ? »

Madame la Maire

« Oui. Une délégation de service public et un AMO sur délégation de service public. Là, il y en deux. C'est un gros travail. Après, peut-être on ne dépensera pas toute l'enveloppe, c'est proratisé en ce sens. C'est une réserve là-aussi. Oui, Madame HAUMAITRE ? »

Madame HAUMAITRE

« La délibération numéro 12, effectivement saluer le résultat. Mais on peut dire que vous avez déployer les moyens pour l'obtenir, puisqu'on voit la masse salariale de la Police municipale a sensiblement évoluée entre 2022 et 2023 ? »

Madame la Maire

« Peut-être terminez votre question. »

Madame HAUMAITRE

« Les agents auraient pu être « *exploité* », ce n'est pas péjoratif, différent qu'au stationnement. Il y a des besoins autres. Notamment, vu que vous êtes quand même assez *friande* des classements, je vous invite à aller consulter celui du service statistique Ministériel de la Sécurité intérieure, c'est très instructif sur la situation de Millau. »

Monsieur BENOIT

« En ce qui concerne le fonctionnement de la Police municipale, il n'y a pas d'augmentation au niveau de la masse salariale. Il n'y a pas eu de création de poste. Il a toujours :

- Douze agents de PM ;
- Quatre AVSP ;
- Deux administratifs.

Je ne vois pas trop où est-ce qu'il peut y avoir eu une augmentation ? Si vous me la démontrez, je vous croirai, mais pour l'instant, ce n'est pas le cas.

Ensuite, quand vous parlez des agents. Les agents, ils font leur travail correctement, je trouve, vu la surface de la ville et le contexte actuel, les recettes qui ont été faites par la Ville. Je trouve que sans faire ce qu'on appelle, on entend par tout, du « *matraquage* », ce qui est faux. Il y a une verbalisation qui est faite sur le stationnement payant et sur les zones bleues. Il ne faut pas oublier qu'ils prennent en charge

aussi tout le stationnement gênant de la Ville, ce qui représente quand même pas mal de travail pour eux. Dans la verbalisation, on est vraiment sur quelque chose de très stable. »

Madame la Maire

« On peut se satisfaire qu'aujourd'hui, on trouve des places pour se garer quand on vient dans le centre-ville, l'objectif est atteint. Là-aussi, sur le stationnement, il y a toujours de la rotation. »

Monsieur BENOIT

« Peut-être parce que ce qui avait été fait dans le passé, il n'y avait pas une surveillance qui était sérieuse et accrue. Là, ils font une surveillance journalière, qui est régulière, sans faire ce qu'on appelle du yoyo. Après, si vous avez d'autres éléments, je serais satisfait que vous les communiquiez pour voir ce qu'il se passe. »

Madame la Maire

« En tout cas, on est le deuxième département le plus sûr de France. »

Madame HAUMAITRE

« Ah ! Bon ! »

Madame la Maire

« Non, mais ça, ce ne sont pas stats de journal ou de ..., ça ce sont des statistiques du Ministère de l'Intérieur. »

Madame HAUMAITRE

« Allez dans le détail de ces courbes, c'est quand même assez édifiant et ça interroge. »

Madame la Maire

« Ça vous interroge ! »

Madame HAUMAITRE

« Ça serait bien que ça interroge aussi ! »

Monsieur BENOIT

« Ecoutez, Madame HAUMAITRE, tous les mois nous avons des réunions de concertation avec la Police nationale. Les chiffres de la Police nationale sont relativement corrects aussi, il n'y a pas du tout cette alarme qu'on peut tirer. Pas du tout. Je pense que quand même quand ils font les réunions, ils nous donnent les vrais chiffres, ils ne nous donnent pas les faux. »

Madame la Maire

« En tout cas, on travaille en confiance avec la Police municipale et la Police nationale. Oui, on a droit à la remontée de terrain qu'ils font tous les jours, qui nous semble extra, tout à fait factuelle.

D'autres remarques ? Non. Je mets les deux délibérations la 12 et la 13 aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Deux. C'est adopté. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Avec 2 abstentions

(Natalie FORT, Karine HAUMAITRE)

Madame la Maire rapporte la délibération n° 13 :

13. "Budget annexe du Stationnement : Décision Budgétaire Modificative n°1"

Adopté à l'unanimité

Avec 2 abstentions

(Natalie FORT, Karine HAUMAITRE)

Madame la Maire rapporte la délibération n° 14 :

14. "Budget Annexe de la Restauration : affectation du résultat du compte administratif 2023"

« On va parler de la restauration, si vous en êtes d'accord ! Le budget annexe avec l'affectation de résultat et ensuite la décision modificative numéro 1.

- Section de fonctionnement d'un montant de cent dix-neuf mille euros excédentaires, je l'ai dit tout à l'heure pour venir abonder le déficit de la section d'investissement d'un montant de cent dix-neuf mille euros également ;
- Sur la DM, il s'agit que le résultat déficitaire de la section d'investissement soit repris.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Non. Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Deux. Il est adopté. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Avec 2 abstentions

(Natalie FORT, Karine HAUMAITRE)

Madame la Maire rapporte la délibération n° 15 :

15. "Budget annexe de la Restauration : Décision Budgétaire Modificative n°1"

Adopté à l'unanimité

Avec 2 abstentions

(Natalie FORT, Karine HAUMAITRE)

Madame la Maire rapporte la délibération n° 16 :

16. "Budget Annexe du Parking Capelle : Affectation du résultat du compte administratif 2023"

« Budget annexe du parking *Capelle*.

- Résultat nul de la section d'exploitation dû au parfait équilibre, entre les montants des dépenses et des recettes de cette section ;
- Un résultat excédentaire de la section d'investissement pour d'un montant de cinq cent un mille euros affectés à la ligne 001 du budget 2024.

Le DM 1 intègre l'excédent d'investissement qui permet l'inscription des crédits pour travaux à concurrence du même montant.

Des questions, des remarques ? Non. Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Deux. C'est adopté. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Avec 2 abstentions

(Natalie FORT, Karine HAUMAITRE)

Madame la Maire rapporte la délibération n° 17 :

17. "Budget annexe du Parking Capelle : Décision Budgétaire Modificative n°1"

Adopté à l'unanimité

Avec 2 abstentions

(Natalie FORT, Karine HAUMAITRE)

Madame la Maire rapporte la délibération n° 18 :

18. "Budget de Production d'Énergie Photovoltaïque : Affectation du résultat du compte administratif 2023"

« Budget autonome de la production d'énergie photovoltaïque. Affectation des résultats et DM1 :

- Résultats excédentaires de la section d'exploitation d'un montant de cinq mille cinq cents euros ;
- Un résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de quatre-vingt-douze mille ;
- Un résultat déficitaire des restes à réaliser pour cent un mille euros ;
- Un besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de neuf mille deux cents euros.

Là, peut-être je vous lis un petit peu la DM : « Le montant du déficit des restes à réaliser est de cent un mille, je viens de le dire, considérant qu'un complément de crédits en fonctionnement recettes est inscrit au compte nature 701 « ventes de produits finis et intermédiaires » en lien avec les recettes restant à percevoir pour la revente de production d'énergie photovoltaïque sur le site de l'école Eugène Selles.

Puis également, que la section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de trois mille sept cent trente-cinq euros que la section d'investissement s'équilibre à hauteur de cent un mille euros. »

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce budget ? Non. Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Il y en a deux. Merci beaucoup. C'est terminé pour les votes sur nos budgets. »

Adopté à l'unanimité

Avec 2 abstentions

(Natalie FORT, Karine HAUMAITRE)

Madame la Maire rapporte la délibération n° 19 :

19. "Budget Production d'Énergie Photovoltaïque : Décision Budgétaire Modificative n°1"

Adopté à l'unanimité

Avec 2 abstentions

(Natalie FORT, Karine HAUMAITRE)

Madame la Maire rapporte la délibération n° 20 :

20. "Vote des taux de fiscalité pour l'exercice 2024 : Taxe foncière sur les propriétés bâties, Taxe foncière sur les propriétés non bâties, Taxe d'habitation secondaire et taxe d'habitation sur les logements vacants"

« Nous allons voter sur les taux de fiscalité. Là, ma présentation sera très synthétique parce que pour la cinquième année consécutive, ce qui est proposé au Conseil municipal, c'est une stabilité des taux. Non augmentation des taux d'imposition.

Est-ce que vous avez des remarques ou des questions sur ce rapport ? Non. Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire rapporte la délibération n° 21 :

21. "Budget annexe de la Restauration : admissions en non-valeur de produits irrécouvrables"

« Budget annexe de la restauration, admission en non-valeur de produits irrécouvrables. J'en parlais dans la première délibération sur les admissions en non-valeur. Là, il s'agit d'admettre en non-valeur soixante-deux euros de créance en tout. Je crois que ce n'est pas la peine non plus de détailler davantage ce rapport. Sauf si vous avez des questions ? Non. Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire

« Je vais enfin passer la parole à Monsieur WHOREL pour la modification des tarifs des produits boutique du Musée et de *La Graufesenque*. »

Monsieur WHOREL rapporte la délibération n° 22 :

22. "Modification des tarifs boutiques du Musée et de la Graufesenque"

« C'est relativement simple. Il s'agit d'une modification de tarifs qui avaient été présentés hors taxe.

Là, on rétablit parce que c'est ce qui intéresse le public, on les rétablit de manière TTC.

On fixe également le prix du catalogue de Paléontologie, je l'ai là. C'est un bel objet, quand on passe la main sur la couverture, on sent le relief de l'ammonite. Ce catalogue, il fait état de la connaissance, sur ce sujet au regard de la collection que Monsieur Jacques SCIAU a faite don au Musée de Millau en 2014.

J'en profite pour remercier l'ensemble des contributeurs qui ont permis la réalisation de ce catalogue. Remercier l'association des *Amis du Musée*, qui par sa contribution, a facilité également la réalisation de ce catalogue et toute l'équipe du MUMIG pour le travail d'ingénierie et de coordination.

Je vous demande de bien vouloir adopter cette modification tarifaire concernant les tarifs de la boutique du Musée et de *La Graufesenque*. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur WHOREL. Avez-vous des questions sur ce rapport. Non. Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire

« Le rapport suivant concerne les ressources humaines. La modification du tableau des effectifs, en l'absence de Monsieur DURAND, c'est Madame PANIS qui nous le présente. »

Madame PANIS rapporte la délibération n° 23 :

23. "Modification du tableau des effectifs"

« Oui. Bonsoir à tous. Considérant que les besoins de service nécessitent la création des emplois :

- Quatre postes d'adjoint technique à temps complet, là on est sur des remplacements de départs à la retraite ;
- Un poste d'agent de maîtrise à temps complet, là ça serait une création au niveau du service Ville-Propre ;
- Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 80%, ça c'est une régularisation ;

De plus, considérant la nécessité de recruter un responsable de la politique de la Ville à temps complet pour mettre en œuvre les orientations stratégiques de la Ville en matière de politique de la Ville et d'action sociale. Là, on propose de créer un poste de catégorie A de la filière administrative au grade d'attaché territorial.

Après la Commission du 28 mars dernier, il est proposé de créer :

- Un poste d'attaché à temps complet à compter du 1^{er} mai ;
- Quatre postes d'adjoints technique à temps complet à partir du 1^{er} mai ;
- Un poste d'agent de maîtrise à temps complet à partir du 1^{er} mai ;
- Un poste d'agent d'animation à temps non complet à 80% à partir du 1^{er} mai.

Il est demandé :

- D'approuver les modifications du tableau des effectifs comme suit à compte du 1^{er} mai ;
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant habilité, à signer et à accomplir toutes formalités nécessaires. »

Madame la Maire

« Merci, Madame PANIS. Est-ce que vous avez des remarques, ou des questions ? Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Une abstention. C'est adopté. Merci. »

Adopté à l'unanimité
Avec 1 abstention
(Karine HAUMAITRE)

Madame la Maire

« Rapport numéro 24, concerne le recrutement d'agents contractuels. »

Madame PANIS rapporte la délibération n° 24 :

24. "Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité"

« Là, ce seront des emplois non permanents, c'est pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier de l'activité.

Après, avis de la Commission du 28 mars 2024, il est proposé de créer :

- Au maximum sept emplois à temps complet au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour le CTM, pour assurer les fonctions de propreté urbaine, d'entretien des espaces verts, voirie et d'agent technique du service Evènementiel ;
- Un emploi à temps non complet à raison de vingt et une heures hebdomadaire au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions à la Restauration collective pour le portage de repas ;
- Sept emplois maximum à temps complet au grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C pour les fonctions d'animateur pour les Centres de loisirs ;
- Un emploi à temps complet au grade d'adjoint administratif, là c'est pour assurer la préparation des futures élections européennes, c'est pour le service Elections, là ça serait par contre du 15 avril au 15 juin ;
- Un emploi à temps complet au grade d'adjoint du patrimoine relevant de la catégorie C, là c'est un agent de médiation au service Patrimoine, c'est pour le Beffroi ;
- Un maximum de deux emplois à temps complet au grade d'ETAPS relevant de la catégorie B pour les fonctions de surveillant de baignade à *Gourg de Bade*, il faut des BNSSA ;
- Un maximum de deux emplois à temps complet au grade d'ETAPS relevant de la catégorie B pour exercer les fonctions d'animateur au Stade d'eaux vives.

Il est demandé au Conseil :

- D'approuver le recrutement de ces contractuels et saisonniers ;
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches nécessaires. »

Madame la Maire

« Merci, Madame PANIS. Des questions ? Non. Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons au rapport numéro 25, qui concerne la Démocratie participative. Là-aussi la mise en œuvre de nos engagements de campagne. La mise en place d'un budget participatif qu'on arrive enfin à mettre en place aussi du fait de ces bons ratios financiers, qui nous permettent de dégager justement des moyens. C'est Monsieur ARTAL, qui nous le présente. »

Monsieur ARTAL rapporte la délibération n° 25 :

25. "Démocratie participative : mise en place d'un budget participatif"

« Merci, Madame la Maire. Je vais vous demander de vous projeter en 1988, mes parents venaient de se rencontrer. On est à Porto Alègre au Brésil et au Brésil la nouvelle municipalité de Porté Alègre décide de mettre en place un budget participatif, c'était le premier budget participatif de l'histoire.

Après ça s'est exporté en Europe et particulièrement en France.

A partir des élections municipales de 2008, on a eu des premières municipalités qui l'ont mis en place.

En 2014, c'étaient des municipalités issues de la société civile un peu citoyenne, un mouvement citoyen qui l'ont mis en place, ça nous permet d'avoir un certain recul sur le fonctionnement.

Même si là, c'est une première édition. A ma connaissance, en Aveyron il n'y en a pas beaucoup d'autres, donc je demanderais aussi d'être un petit peu indulgent, qui dit première édition, dit aussi écueil parfois. Là, c'est ce que je souhaitais souligner dans un premier temps.

Dans un second temps, effectivement comme vous l'avez dit Madame la Maire, c'est issu quand même d'une volonté politique :

- D'ouvrir des espaces de démocratie directe et participative ;
- De permettre aux habitants de s'impliquer dans la vie de leur cité ;
- De créer un espace d'échange entre habitants, élus et services municipaux ;
- De créer du lien entre les habitants.

Pour mémoire, au début du mandat on a mis en place une Votation citoyenne sur le plan pluriannuel d'investissement. Si vous vous rappelez bien c'était un exercice de démocratie directe, mais un petit peu descendant, dans le sens où les projets qui étaient soumis aux votes des gens, c'étaient des projets qu'on avait en réflexion nous, et qu'on a soumis aux votes des Millavoises et des Millavois.

Là, c'est différent, ce sont des projets qui seront imaginés par des citoyens Millavois à partir de seize ans et qui seront soumis aux votes des gens.

Je ne vais pas trop suivre le plan de la diapositive, mais en tout cas les porteurs de projets comme je viens de vous le dire :

- Ils doivent avoir au moins seize ans et résider à titre principal à Millau ;
- Ça ne doit pas être des élus du Conseil municipal actuel ou passé, des Conseils municipaux jeunes ou des associations, des établissements scolaires ou tout autre type d'organisation publique ou privée, des sociétés, des entreprises ou des commerces.

Malgré toutes ces petites contraintes au niveau des porteurs de projet, le recul qu'on peut avoir dans d'autres villes, c'est que malgré tout ça, il y a quand même un fort engouement quand le dispositif est connu des habitants.

Le budget alloué au budget participatif, il a été pris sur notre section d'investissement. Il sera budgétisé à la fin de l'année 2024 pour l'année 2025. Il sera à hauteur de cent cinquante mille euros TTC répartis comme suit, on aura deux périmètres sur la Ville :

- Le périmètre centre-ville sur lequel on va monter un signal fort d'investissement à hauteur de cent mille euros ;
- Le reste du territoire communal, les faubourgs, les hauteurs de la Ville et les hameaux à hauteur de cinquante mille euros.

Le coût maximal par projet ne doit pas dépasser trente mille euros TTC, afin de soutenir et permettre l'émergence d'un maximum de projets.

Avant de venir ici, j'ai regardé un petit peu ce qui s'est fait sur Villefranche de Rouergue et puis les projets qui ont été lauréats :

- En moyenne, on n'arrive pas forcément au plafond de trente mille euros ;
- Les habitants plébiscitent souvent les projets du quotidien, que tu as en bas de ta rue et qui bénéficient à la qualité de vie des habitants ;
- Ce sont des projets de rénovations patrimoniales. Il y a un petit lavoir, qui a été rénové dans un hameau de Villefranche ;
- Il y a des projets de réalisation de jardins d'enfants, des jardins partagés, etc.

Ce sont vraiment des choses du quotidien, ou d'aménagement urbain, de mobilité, de circulation, des chicanes, c'est de sécuriser des passages piétons etc. de verdissement du cœur de ville aussi. Ce sont des projets assez enthousiasmants.

Après, on a des critères d'éligibilité des projets parce qu'effectivement il faut que ça corresponde aux compétences de la Collectivité :

- Il ne faut pas que ça soit sur le domaine, par exemple, départemental ;
- Il faut que ça présente un caractère d'intérêt général ;

Ces critères d'éligibilités, ils seront examinés dans le cadre d'un Comité de suivi, qui sera composé de :

- Cinq élus, dont un n'appartenant pas à la majorité municipale ;
- Dix membres représentant les habitants tirés au sort ;
- Ainsi que de deux personnes représentant les services de la Ville. Pourquoi ? Parce que quand un porteur de projet va soumettre son projet aux votes des gens, il va faire, peut-être une première estimation du coût du projet, qu'il souhaite porter, mais il n'aura pas tous les tenants et les aboutissants, je n'en sais rien, de la récupération des subventions ou des éléments techniques, qu'il ne peut pas avoir. Ce Comité de suivi permettra justement d'affiner le truc avec nos services des Finances, du bureau d'Etudes, etc.

Je passe directement au calendrier parce que c'est peut-être un peu plus parlant :

- Là on est en avril, on va avoir une phase d'information et de communication sur le dispositif ;
- D'avril à mai 2024, on aura le dépôt des dossiers des porteurs de projet. Ce dépôt, il se fera via une plateforme en numérique, ainsi que sur papier ;
- De juin à mi-août 2024, on aura la présélection des projets déposés avec l'analyse des services municipaux, ainsi que la délibération de ce Comité de suivi ;
- De fin août à début septembre, on aura une confirmation des projets, la liste des projets éligibles aux votes, validée par le Comité de suivi. Il sera proposé aux votes des habitants. Cette liste comprend le nom du projet, une description succincte, le besoin auquel il répond, sa localisation, ses objectifs et le coût estimé. Là c'est pareil, ils seront soumis aux votes sur une plateforme numérique, ainsi que sur papier ;
- De septembre à octobre, on aura la campagne électorale, la communication et tout ça. Peut-être pour dire que peut-être il faudrait qu'on profite du temps que représente le Forum des Associations, j'en profite puisqu'il y a le président de Grands Causses Bénévolat qui est dans cette salle, peut-être pour faire aussi en sorte que le dispositif soit connu de tous sur ce temps-là, réserver peut-être un petit espace dédié au budget participatif à cette occasion ;
- On aura la phase de vote du 15 au 30 octobre 2024, là c'est pareil toutes les personnes habitantes à Millau de seize ans au moins pourront voter ;
- Début novembre, on aura la proclamation des résultats et à la suite de ça l'inscription dans le budget qui est voté traditionnellement en décembre de l'année N.

Ce qu'on a choisi pour la première édition du budget participatif, c'est de faire ce vote, cette phase de campagne, de vote etc. sur l'année N, donc 2024 et la réalisation sur l'année N+1.

Il y a certaines Collectivités qui sur la première édition avait choisi de faire sur l'année N+1 la réalisation plus de nouveau le processus de campagne et de vote. Sauf qu'avec des retours qu'on a pu avoir, il y a des Collectivités qui se sont retrouvées dans un *bourbier* assez important. Là on commence modestement année N, vote, année N+1, réalisation, ça représentera déjà pas *mal de boulot*.

Le point de vigilance qu'on a aussi soulevé c'est que les porteurs de projets puissent avoir un interlocuteur au sein des services pour avoir des retours sur le suivi de la réalisation, des projets Lauréats, je parle.

Puis après on aura une phase d'évaluation du dispositif pour éventuellement faire évoluer le règlement intérieur, s'il y a des choses qui ont dysfonctionné.

En gros la délibération, elle vise :

- A approuver le principe de création d'un budget participatif ;
- D'approuver le règlement du budget participatif ;
- Dit que les sommes correspondantes seront bien inscrites au budget 2025, conformément aux engagements pris pour la mise en œuvre du budget participatif ;
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant, à engager toutes les démarches découlant de la bonne exécution de la présente délibération.

Je vous remercie. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur ARTAL. Des questions ? Madame HAUMAITRE ? »

Madame HAUMAITRE

« C'est juste une remarque et une question. Dire que je me réjouissais de cette initiative, que vous preniez toute la mesure et toute l'urgence de la nécessité de créer comme c'est énoncé dans la délibération des espaces d'échanges entre habitants, élus et services pour favoriser l'implication et créer des liens. Je pense qu'il est primordial de multiplier ce genre d'actions et nous pensions peut-être en vivre davantage en quatre ans. Je salue... »

Madame la Maire

« Ok. D'autres remarques et questions ? Non. Nous aussi, on se satisfait de pouvoir enfin mettre en place ce budget participatif, qu'on avait décidé. »

Monsieur ARTAL

« C'est ça, mais c'est vrai que ces démarches participatives ça représentent aussi un temps agent qui est particulièrement conséquent. C'est vrai que quand on part d'une feuille blanche, tu rames un peu, quoi. Mais là j'espère que c'est vraiment le début de quelque chose de vraiment qualitatif, parce que ce qu'on a pu observer sur d'autres Collectivités, c'est que ça suscite vraiment un engouement super intéressant entre élus, citoyens et services. J'espère que ça ne sera pas la seule édition. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur ARTAL. S'il n'y a pas d'autre question ? Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire

« Rapport numéro 26, concerne le bilan 2022, 2023 des marchés notifiés. En l'absence de Monsieur PEREZ-LAFONT, c'est Monsieur MEDEIROS qui nous le présente. »

Monsieur MEDEIROS rapporte la délibération n° 26 :

26. "Bilans 2022 et 2023 des marchés notifiés"

« Je vais faire un bilan des marchés notifiés 2022 et 2023. Il y a plusieurs graphiques. Systématiquement ces marchés se distinguent en trois catégories : travaux, fournitures et services. Pour 2022, on arrive à un montant global d'un peu plus de deux millions d'euros, réparti de la manière suivante :

- 28 % étaient sur le poste travaux ;
- 16 % sur les fournitures ;
- 56 % sur les services.

Si on va un petit peu plus dans le détail de chaque poste :

- Les travaux, on a le détail par zone géographique où a été attribué le marché. Les travaux qui représentent une enveloppe de cinq cent soixante-quatre mille euros, on s'aperçoit que :
 - o 48 % de cette enveloppe ont été dépensés sur le territoire de la Communauté de Communes ;
 - o 43 % ont été dépensés sur le département de l'Aveyron ;
 - o 9 % ont été dépensés à l'extérieur de notre département.
- Les fournitures courantes, on a une enveloppe globale pour 2022 de trois trente-deux mille euros, répartie de la manière suivante :
 - o 82 % dépensé sur notre Communauté de Communes ;
 - o 7 % sur le département ;
 - o 11 % à l'extérieur du département.
- Pour ce qui concerne les prestations de service et prestations intellectuelles, on arrive à un total d'un million cent cinquante-neuf mille euros, réparti de la manière suivante :
 - o 30 % sur la Communauté de Communes ;
 - o 19 % sur l'Aveyron ;
 - o Un peu plus de la moitié, 51 % hors du département.

Vous avez ensuite normalement chaque marché, mais je vais vous en faire grâce parce que sinon on ne verra pas la deuxième mi-temps du match de Foot.

Je vais passer à 2023, on a une enveloppe globale de huit millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille euros, répartie à :

- 85 % pour des fournitures ;
- 12 % pour des travaux ;
- 3 % pour des services ;

Lorsque l'on va dans le détail de chaque poste :

- Pour la partie travaux, on arrive à neuf cent dix mille euros :
 - o 58 % ont été dépensés sur la Communauté de Communes ;
 - o 30 % sur le département ;
 - o 12 % à l'extérieur du département.
- Pour les prestations intellectuelles et de services, on arrive à une enveloppe globale de deux cent cinquante-huit mille euros :

- Comme en 2022, avec une large part à l'extérieur du département, 84 % ;
- 13 % sur la Communauté de Communes ;
- 3 % sur le département.

Voilà pour la présentation des marchés 2022 et 2023. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur MEDEIROS. Est-ce que vous avez des questions ? Non. C'est un prendre acte. C'est juste une information. Merci, Monsieur MEDEIROS. »

Le Conseil municipal prend acte

Madame la Maire

« On passe au rapport numéro 27, qui concerne le contrat de délégation de service public de gestion et d'exploitation du service d'eau potable, Madame PEYRETOU, qui nous le présente. »

Madame PEYRETOU rapporte la délibération n° 27 :

27. "Avenant n°5 au contrat de délégation du service public relative à la gestion et l'exploitation du service de l'eau potable"

« Bonsoir à tous. Deux raisons à cet avenant au contrat de DSP relative à la gestion et à l'exploitation du service d'eau potable entre la Ville et VEOLIA Eau.

- La première raison à cet avenant c'est l'arrivée des premières entreprises sur le Parc d'Activités Millau Viaduc 2, qui permet la mise en fonctionnement des installations qui avaient été créées à cet effet en 2020. La liste de ces installations, de ces équipements est en annexe dans l'avenant. Il faut intégrer ces nouveaux équipements dans l'inventaire des biens du contrat de DSP ;
- Nous en profitons également dans cet avenant pour intégrer également deux bornes monétiques pour la fourniture d'eau, qui ont été mises en place rue *Etienne Delmas* et au Parc d'Activités de Millau Viaduc 2.

Ces nouvelles installations induisent des charges supplémentaires de fonctionnement et de gestion pour le concessionnaire, qui ont un impact de plus 0,0092 euros hors taxe sur le prix au mètre cube d'eau vendu.

Cet avenant numéro 5 a au final un impact financier de 0,5 % de sa valeur de base, soit cent huit mille sept cent quatre-vingt-quinze euros.

Vous trouverez en annexe le projet d'avenant numéro 5 qu'il vous est demandé d'approuver ce soir.

Je ne sais pas s'il y a des questions ? »

Madame la Maire

« Non, pas de question ? Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire

« Toujours Madame PEYRETOU, pour l'avenant 3 pour l'assainissement. »

Madame PEYRETOU rapporte la délibération n° 28 :

28. "Avenant n°3 au contrat de concession du service public relatif à l'assainissement collectif de la commune de Millau"

« Un avenant numéro 3 côté assainissement de ce contrat de délégation de service public, que nous avons avec VEOLIA Eau ;

Trois raisons à cet avenant numéro 3 :

- La première raison est liée aux travaux envisagés sur la réhabilitation du réseau d'assainissement de l'avenue de la *République*.
Nous avons délibéré dans ce sens le 25 septembre 2023, le projet a depuis été revu en lien avec le délégataire afin de limiter les nuisances pour les commerces et riverains au regard de la durée des travaux qu'impliquait un linéaire de cette envergure. Le linéaire en question était de neuf cents mètres linéaires. Dès lors, il est proposé d'effectuer ces travaux en plusieurs tranches :
 - La première tranche de ce programme va concerner le boulevard de *Ayrolle* / rue *Alfred Merle* sur un linéaire de deux cents mètres de canalisation. Il est proposé d'amender la délibération dont j'ai parlé, celle du 25 septembre 2023, et de modifier l'avenant qui était

initialement prévu. Le montant de ces travaux pour cette première tranche est estimé à quatre cent quatre-vingt-six mille euros.

Etant donné la nature de ces travaux envisagés il est proposé d'affecter une enveloppe de cent vingt et un mille cinq cents euros hors taxe sur le fond de renouvellement de la concession et de faire porter le reste de la dépense au budget annexe assainissement, soit trois cent soixante-quatre mille cinq cents euros hors taxes, sous réserve des subventions qui pourront être obtenues, notamment celles de l'Agence de l'Eau qui encourage la réalisation de ces travaux.

- Deuxième raison à cet avenant numéro 3, concerne également, comme je l'ai indiqué dans la délibération précédente, l'installation des premières entreprises sur le Parc d'Activités Millau Viaduc 2.

Il convient aujourd'hui d'acter l'intégration des équipements des aménagements qui avaient été réalisés dans cette optique-là et d'intégrer l'ensemble de ces aménagements, il y a :

- o Deux postes de refoulement ;
- o Quatre kilomètres de réseau eaux usées ;
- o Des regards ;
- o Des accessoires associés ;
- o Une quinzaine de branchements.

Tout ça va intégrer l'inventaire des biens du contrat, comme je l'ai expliqué tout à l'heure et a un impact du prix de mètre cube d'eau vendu en valeur de base du contrat de plus 0,0065 euros hors taxe.

- Troisième raison à cet avenant, il s'agit là du renouvellement de l'atelier boue de la station d'épuration Millau / Creissels.

En raison du vieillissement de ces installations, une modification nécessaire de cette filière de traitement des boues vers une filiale de traitement plus durable. Il faut savoir que pour l'instant la filière de compostage se fait par transport des boues par camion sur de grandes distances vers des unités de compostage qui sont éloignées.

Elle sera remplacée par une filière locale d'épandage des boues sur des terrains agricoles du millavois.

Toutefois, des contraintes géotechniques du site ont engendré des coûts de génie civil notamment et le contexte inflationniste également, nécessite de revoir à la hausse le budget qui était prévu dans le montant du projet de cette filière de traitement des boues.

Aujourd'hui, le projet est porté à deux millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille euros, soit une augmentation de neuf cent mille euros.

L'évolution du coût de réalisation de l'atelier boue et *in fine* le montant total des investissements à la charge du délégataire, passe de deux millions cinq cent mille euros à trois millions quatre cent quatre-vingt-treize mille euros.

Il est précisé que le délégataire assurera l'intégralité du financement de cette opération et engagera les démarches nécessaires pour la recherche des financements publics.

A ce titre, l'Agence de l'Eau Adour Garonne est susceptible de participer au financement de ce projet à hauteur de 30 %.

Il convient d'adopter ce nouvel avenant avec les trois raisons que je vous ai expliquées. Si vous avez des questions ? »

Madame la Maire

« Merci, Madame PEYRETOU. Des questions ? Il n'y en a pas non plus. Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté. Merci beaucoup. Merci, Madame PETRETOU. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire

« La parole à Madame ESON pour l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public OCCITALIM. »

Madame ESON rapporte la délibération n° 29 :

"Adhésion au Groupement d'Intérêt Public OCCITALIM en tant que membre fondateur"

« Je me répète souvent, mais vous connaissez notre objectif du 100 % bio et local pour notre restauration. Cette politique volontariste et ambitieuse en faveur du bien manger, menée par notre équipement municipal, avec notamment aujourd'hui 61 % de produits issus de l'agriculture biologique, dont plus de la moitié en circuit court, ont été atteints et labellisés récemment par le niveau 3 d'Ecocert.

La Région Occitanie mène également une politique en faveur d'une alimentation durable dans le cadre du Pacte régional et a créé la plateforme OCCITALIM. Il s'agit d'une centrale régionale alimentaire pour la fourniture de produits locaux bio de qualité à destination de la Restauration collective. Elle permet de mettre du coup en lien les restaurants collectifs avec des producteurs locaux.

Aussi, il nous a paru intéressant d'adhérer à ce groupement d'intérêt public en tant que membre fondateur afin d'une part :

- De soutenir les producteurs locaux ;
- Mais aussi de nous permettre d'accéder à des produits sains, respectueux de l'environnement. Des produits locaux et pour certains, qu'ils nous soient un peu plus accessibles, puisqu'il est assez rare qu'ils dépassent notre territoire Aveyronnais. Je prends l'exemple souvent du poisson par exemple, puisqu'au niveau du territoire Aveyronnais, on n'en trouve pas. On en trouve peu du moins... »

Madame la Maire

« Pas de poisson de mer. »

Madame ESON

« Pas de poisson de mer, je pense. Le poisson d'eau douce contribuant à la variété des produits proposés.

Concernant les contributions statutaires aux charges de la Ville, nous serons amenés à payer une contribution financière composée :

- D'une partie fixe, qui est déterminée en fonction du nombre d'habitants dans la Ville, soit trois mille cinq cents euros pour une Collectivité entre dix mille et trente mille habitants ;
- Une part variable qui correspond à un euro par nombre moyen de repas produits par jour, aujourd'hui on est à peu près mille cinq cents repas jour, donc mille cinq cents euros.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public OCCITALIM ;
- Et l'adhésion de la ville de Millau à ce Groupement d'intérêt public OCCITALIM en tant que membre fondateur. »

Madame la Maire

« Des questions ? Non, pas de question.

Il faut désigner deux personnes. Un titulaire et un suppléant. J'imagine que le titulaire est trouvé d'office. »

Madame ESON

« Si le Conseil municipal l'accepte, volontiers ! »

Madame la Maire

« D'autres candidatures ? Ok.

Nous proposons de désigner Madame ESON en titulaire, Madame TUFFERY en suppléante.

Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons cette fois au rapport numéro 30 qui concerne le Contrat de Ville Quartiers 2030. »

Madame MARTIN-DUMAZER rapporte la délibération n° 30 :

30. "Contrat de ville Quartiers 2030 : document cadre"

« Bonsoir. Je ne vais pas détailler. Vous savez que nous devons avoir un Conseil municipal spécial pour présenter ce QPV de façon abondante, puisqu'il est abondant. Ce soir, je vais peut-être vous épargner sur un Conseil municipal dans un Conseil municipal, néanmoins je vais quand même vous présenter ce QPV et surtout notre présentation de notre Contrat de Ville.

Madame la Maire l'a évoqué tout à l'heure, vous avez sur la table les orientations de l'Etat dans le domaine de la politique de la Ville, qui sont arrivées ce midi au service de la Préfecture et de la Sous-Préfecture. Ces orientations de l'Etat vont s'ajouter, s'annexer à notre Contrat de Ville et le conforter.

Ce contrat de Ville, peut-être un petit historique assez rapide sur le QPV :

- En octobre, sous l'impulsion notamment de Madame la Sous-Préfète, nous avons construit un projet pour présenter un projet sur notre participation à l'éligibilité au QPV, dans l'urgence, très, très vite, en réunissant nos partenaires sociaux et nos structures le plus vite possible dans une réunion débat.

Des questionnaires avaient été distribués à la population et en un petit mois il a fallu rédiger notre proposition, notre éligibilité au QPV. Ce qui a été fait par nos services dans des délais très, très courts.

Ça a été la *course contre la montre* ce QPV, vous demandiez tout à l'heure : « *Pourquoi des délais si courts ?* » Les délais sont donnés par l'Etat et pas par nous, il faut s'y contraindre ;

- La réponse est tombée, nous étions éligibles le 28 décembre ;
- A partir du mois de janvier, nous avons une échéance jusqu'au mois de mars pour rédiger ce contrat, qui est notre contrat qui nous engage pour les six années du QPV.

Voilà, ça c'est pareil, ça a été un peu la course contre la montre. Un dossier très, très étayé, les services de l'Etat aujourd'hui encore nous ont félicité pour ce travail, qui est d'après eux, un travail qu'ils n'ont pas l'habitude d'avoir quand ils reçoivent des dossiers de QPV.

Le nôtre est non seulement bien construit et étoffé, mais en plus répond de l'illustration de la Politique de la ville qui est menée par la Ville, qui va continuer à être menée et qui répond vraiment à tous les critères du QPV dans sa rédaction et dans ses orientations dont nous allons parler ;

- Un petit signe de merci, en tout cas à nos techniciens, nos agents et nos services qui ont travaillé et qui continuent à travailler, puisque ce matin la réunion chez la Sous-Préfète était aussi pour nous dire que les orientations de l'Etat étaient tombées, mais que nous avons jusqu'à, à peu près au 10 mai, pour maintenant rédiger notre appel à projet, pour avoir les sommes qui vont être débloquées de l'Etat, pour pouvoir mettre en place ce QPV.

Je ne sais pas si on peut dérouler, c'est trop long. Il fait quand même cent pages notre rapport, on va aller assez vite, juste la déclinaison, il y a une partie présentation du territoire, je l'avais déjà un peu présentée la dernière fois :

- La commune de Millau ;
- Le quartier prioritaire, comment il est défini par les services de l'Etat, à savoir que nous avons proposé quatre quartiers et que seulement deux ont été retenus. Le quartier *Beauregard* en partie, il ne va pas jusqu'à l'extension que nous avons proposée, ça ce n'est pas de notre fait, ce sont des calculs qui sont fait par rapport au revenu médian des familles ;
- Un territoire vécu, la concertation citoyenne, c'est ce que je disais tout à l'heure, c'est cette concertation que nous avons faite avec les habitants, avec toutes les structures qui nous encadrent et qui portent ;
- Le plan de mandat qui rejoint ce projet de territoire ;
- Le cadre contractuel ;
- Tous les partenaires institutionnels et associations que nous avons.

Vous avez au début de notre présentation, toute cette présentation de la Ville avec les données chiffrées sur lesquelles s'est appuyé l'Etat.

Sachant, comme je l'avais dit la dernière fois que ces données chiffrées, elles nous ont été apportées par la CTG que nous avons réalisée en 2020, qui a fait son analyse des besoins sociaux en 2020 et c'est greffé dessus la CTG, qui nous a permis d'avoir des données assez récentes qui sont de 2007 à 2009 et quelques-unes de 2009 à 2020.

Ce QPV d'ailleurs s'appuiera sur des données qui sont en constante évolution, puisqu'effectivement elles concernent des quartiers où ça peut bouger.

Ça c'était pour la présentation générale.

Le travail ensuite de nos services, de nous, élus et de nos partenaires, c'est de mettre en marche ce plan d'action, un diagnostic et des orientations stratégiques qui vous sont présentés et déclinés sous les trois grands axes du QPV :

- La cohésion sociale ;
- Le développement de l'activité économique et de l'emploi ;
- Le cadre de vie et renouvellement urbain.

Ces trois axes à l'intérieur, on va retrouver des actions :

- Parentalité et réussite éducative ;
- La santé ;
- Le sport ;
- Les droits sociaux ;
- La culture et l'expression artistique ;
- La vie dans le citée.

Vous avez la présentation chaque fois de ces activités avec ce qui est déjà mis en place par la Ville et ce qui existe, on part toujours de l'existant évidemment.

Puis, les orientations stratégiques sous *forme de leviers* avec des objectifs opérationnels, qui vont nous permettre d'atteindre ces objectifs et qui seront les appels à projets qui seront financés par l'Etat.

Nous avons pour :

- Le développement de l'activité économique et de l'emploi, un onglet emploi, développement économique commerce et développement économique entreprise ;
- Le cadre de vie et renouvellement urbain, nous avons un onglet habitat, cadre de vie, développement durable et transition écologique.

Vous avez à la fin un tableau, qui représente la synthèse de toutes ces orientations et de tous ces objectifs. Chaque fois, ils sont déclinés par des points qui sont ces objectifs opérationnels que nous avons déjà commencés à mettre en place.

Ensuite, si je vais un peu plus loin, il y a le pilotage du contrat de Ville et la gouvernance :

- Un comité de pilotage qui est sous l'égide de la Sous-Préfète, de la Ville, de l'Etat, de la Région, du Département, de la CAF, de Millau Grands Causses. En fait de tous les partenaires institutionnels ;
- Un comité technique, qui est copiloté par l'Etat et la Ville ;
- Un comité des partenaires, là qui réunit les partenaires du monde associatif pour les faire participer aux différentes étapes de ce contrat de Ville ;
- L'équipe de projet ;
- Enfin la constitution d'un Conseil citoyen, qui sera exclusivement composé d'habitants.

C'est un choix qui est fait puisque nous avons justement les représentants du monde associatif dans le Comité des partenaires. Là nous avons fait le choix et nous avons parlé avec la Préfète ce midi qui a validé tout à fait ce choix.

Un Conseil citoyen qui sera constitué de quinze habitants qui seront tirés au sort :

- o Dix habitants qui sont à l'intérieur du QPV ;
- o Cinq habitants qui sont hors du QPV.

Qui devront :

- Avoir plus de seize ans ;
- Être habitant de Millau ;
- Qui seront renouvelés tous les ans, chaque année, pour que cette forme de participation citoyenne soit renouvelée ;
- Ensuite, tout le cheminement, c'est qu'il y a chaque année, pareil le suivi des actions, une évaluation, à la fois par les partenaires porteurs de projets, à la fois par la Ville et à la fois par l'Etat, pour voir chaque année quelle est l'impulsion, quelles sont les avancées, quels sont les projets qui peuvent être renouvelés ou pas.

Nous allons travailler comme ça sur six ans. Nous avons une enveloppe budgétaire qui est donnée chaque année.

Après, nous allons pouvoir lancer des appels à projets dans lesquels vont pouvoir s'inscrire la Ville, qui peut être porteuse de projets, mais aussi des associations, des partenaires, tous les acteurs sociaux économiques de la Ville qui pourront porter des projets.

C'est à nous de définir l'année qui est déjà commencée. Pour l'année 2024, notre appel à projet assez rapidement, avant mi-mai pour que nous puissions avoir l'argent de l'Etat et surtout que les participants de l'appel à projet se positionnent assez rapidement.

Ensuite, dans le document qui a été donné par l'Etat aujourd'hui, que vous avez sous les yeux, juste rappeler que la politique de la Ville intervient de manière territorialisée dans les quartiers urbains défavorisés, qu'elle fédère l'ensemble des partenaires publics, privés et de la société civile qui y concourt :

- L'Etat et ses établissements ;
- Les Intercommunalités ;
- Les Communes ;
- Le Département ;
- La Région, ainsi que les autres acteurs institutionnels ;
- Les organismes de protection sociale ;
- Les acteurs du logement ;
- Les acteurs économiques et de la société civile ;
- En particulier des associations ;
- Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Elle repose sur plusieurs axes transversaux :

- Améliorer l'habitat et le cadre de vie ;
- Favoriser le développement économique et l'accès à l'emploi ;
- Prévenir la délinquance et développer la citoyenneté ;
- Promouvoir la réussite et l'égalité des chances.

Suite à la proposition de notre contrat de Ville, l'Etat nous suit sur tous les points qui sont développés ici, un programme spécifique et la mobilisation du droit commun, ça c'est dans le texte obligatoire.

Et puis l'articulation nécessaire avec d'autres politiques publiques :

- Des contrats de relance de transition énergétique ;
- Le fond interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;
- La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT ;
- Le pacte des solidarités ;
- La politique de protection de l'enfance ;
- La politique d'intégration des personnes étrangères.

La gouvernance, je n'y reviens pas, je l'ai dit tout à l'heure.

Le suivi et une évaluation consolidés, on l'a détaillé là aussi, vous retrouverez tous les détails dans le pilotage du contrat de Ville.

La déclinaison de trois grands axes :

- Axe de la cohésion sociale ;
- Développement de l'activité économique et de l'emploi ;
- Axe de vie et de renouvellement urbain.

Là, l'Etat fait ses propositions au regard de notre contrat. Effectivement, on y retrouve les propositions que nous avons faites.

S'y ajoute un dispositif adulte relais. Nous avons postulé. Nous ne savons pas si nous sommes encore éligibles, si nous aurons cet adulte relais. Mais c'est un poste intéressant qui permet l'embauche de personnes qui assurent des missions de médiation sociale pour améliorer les relations entre les habitants des quartiers prioritaires et les services publics, pour faciliter les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs. Nous sommes en attente de voir si nous avons été retenus.

Je ne vais pas tout vous lire parce que vous avez le document sous les yeux.

Peut-être l'axe développement, activité économique et de l'emploi. Ce qui est intéressant, c'est de voir le développement de l'insertion par l'activité économique. Ça c'est quelque chose que nous faisons déjà. En fait, tout ça, ça va renforcer la politique de la Ville, qui se fait déjà.

Surtout permettre des nouveaux leviers pour aider ces populations cibles.

La mise en relation avec les entreprises, vous avez tous les détails.

Pour le cadre de vie, renouvellement urbain, pareil.

Un volet habitat et cadre de vie fort, avec le soutien en ingénierie à la formation, le soutien aux initiatives des habitants.

Coordonner au mieux, ça c'est intéressant aussi, les politiques locales d'attribution des logements sociaux avec des contrats de Ville.

Encourager les politiques de mixité sociale. C'est un point que nous avons débattu ce midi aussi avec Madame la Sous-Préfète, parce que c'est un point qui nous paraît important et qui est justement, je vais dire, « mal traité » à la Ville, parfois.

Puis, tout le volet transport et mobilité, qui est un volet important notamment pour l'accès à l'emploi, pour les jeunes issus de ces quartiers, pour aussi les familles monoparentales, pour trouver un travail pour pouvoir se déplacer, ça reste quand même le *nerf de la guerre*.

Que vous dire de plus ? Oui, ce qui a été retenu aussi par l'Etat, c'est notre proposition « d'aller vers », qui est la démarche que nous avons retenue au moment de la CTG, qui est une démarche importante et intéressante. Je voudrais en reparler parce que cette démarche « d'aller vers », elle paraît être à la base de cette construction, justement de notre contrat.

C'est « aller vers » ces populations, aller le plus finement possible vers les gens qui relèvent du QPV. Notamment, je pense aux gens qui sont invisibles ou peu visibles en centre-ville, des familles

monoparentales et surtout des personnes isolées. C'est ce qui était remonté énormément des rapports que nous avons. Ces personnes isolées, pour lesquelles il est difficile de les toucher tant au niveau social, mais même au niveau culturel et associatif.

On est conscients des défis dont ça relève. *Beauregard* et le centre ancien sont confrontés à des situations difficiles. On met un point d'honneur à travailler à cette co-construction que nous avons déjà engagée avec beaucoup de nos partenaires, à la fois institutionnels et associatifs autour de la CTG.

On va pouvoir renforcer ce travail ensemble et cette démarche « *d'aller vers* » et cette co-construction et ces dialogues renouvelés avec les associations de quartiers, les Millavois et les Millavoises qui y résident. Là, cette démarche « *d'aller vers* », aller chercher ces populations qui souvent ne savent pas à quoi elles ont droit, parfois vivent dans un isolement. Si on ne frappe pas à leur porte, souvent elles n'iront pas demander de l'aide. Il y a cette démarche-là qui a déjà été entreprise et qui va continuer.

L'inclusion aussi, pareil ça, c'est grâce à notre CTG, mais on a aussi un personnel d'accueil inclusif, qui aide des familles avec des enfants différents ou à besoins particuliers, ça c'est aussi un *levier* intéressant et qui est un peu transversal aussi et qu'on ne veut pas oublier.

Que vous dire de plus ? Que nous sommes dans les *starting-blocks* et qu'il n'y a plus qu'à rédiger cet appel à projet.

Après je vais répondre à vos questions, si vous avez des questions et s'il y a des points que vous voulez qu'on détaille. Vu l'heure tardive, je ne veux pas vous assommer de documents, mais voilà, c'est quand même un très gros travail, un très beau projet.

En sachant, qu'il sera réévalué chaque année, il peut être amendé chaque année en fonction de l'évolution du territoire, en fonction de ce qui aura été accompli et ce qui restera à accomplir.

Je vais juste conclure en disant que ces quartiers, on ne veut pas les oublier, on veut les rendre dynamiques, résilients et solidaires, où chacun trouve sa place. Trouver sa place dans le monde d'aujourd'hui c'est un vrai défi. On a envie de le relever ce défi.

Maintenant je passe la parole, s'il y a des questions ? D'abord je réponds à vos questions avant de le voter. »

Madame la Maire

« Oui, Madame HAUMAITRE ? »

Madame HAUMAITRE

« Oui, alors juste une remarque. Effectivement parce que moi, j'ai quand même un enthousiasme relatif quant à la présence de cette délibération, puisque même si ça se révèle être un outil très intéressant et un *levier* quand même à exploiter et non négligeable, je trouve quand même que c'est un mauvais signal pour la Commune, quoi qu'il en soit.

J'étais un peu mitigée aussi sur le côté qualitatif de la concertation publique, elle s'est résumée à la réunion d'octobre à la Halle au Viaduc, ou il y a eu d'autres choses mises en place. »

Madame MARTIN-DUMAZER

« Il y a eu des questionnaires. »

Madame HAUMAITRE

« Des questionnaires. »

Madame MARTIN-DUMAZER

« Qui avaient été donnés par l'Etat et qui ont circulé dans beaucoup de familles. Je crois qu'on en a récoltés deux cent cinquante. Quelque chose comme ça. »

Madame HAUMAITRE

« D'accord ! »

Madame la Maire

« L'Etat salue, justement la participation Millavoise, parce que c'est rarement le cas. »

Madame MARTIN-DUMAZER

« Oui ! »

Madame HAUMAITRE

« Voilà, parce que moi pour le coup, j'avais pour référence la concertation publique, la réunion qui s'était tenue. Je trouvais que... »

Madame MARTIN-DEMAZER

« Oui, ce n'était pas suffisant ! »

Madame HAUMAITRE

« Ce n'était pas suffisant ! »

Madame MARTIN-DUMAZER

« Après, je vous dis aussi, on s'est aussi appuyé, on avait la CTG qui était très proche. On a aussi des interlocuteurs à la fois sociaux et associatifs qui sont dans ce secteur, justement du QPV et sont à même aussi de nous faire remonter pas mal d'éléments.

Après, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, effectivement on se réjouirait si on n'avait pas besoin d'être en QPV. Après, je pense que cette situation un peu délétère de ces quartiers, elle existe depuis

longtemps, depuis fort longtemps et souvent *on tire le tapis dessus* pour ne pas trop regarder là où ça ne va pas. C'est une vraie opportunité, parce que je ne l'ai pas dit en préambule, mais il n'y a que seize villes en France qui ont droit à des QPV. Seize villes. »

Madame HAUMAITRE

« Il y a cent onze Communes en France. »

Madame MARTIN-DUMAZER

« Seize nouvelles villes. »

Madame HAUMAITRE

« Il y en a cent onze en tout. »

Madame MARTIN-DUMAZER

« Il y a seize nouvelles villes cette année. On est une des Région, où on a deux nouveaux départements, deux ou trois ? »

Madame la Maire

« Trois ! »

Madame MARTIN-DUMAZER

« Trois ! Ce qui veut dire qu'effectivement ce n'est peut-être pas un bon signal, mais en même temps c'est une bonne chose de s'en préoccuper et de pouvoir avoir accès à ça, parce que c'est quand même des sommes que l'Etat va nous injecter que nous n'aurions sous aucun autre effet. »

Madame HAUMAITRE

« Oui. Je l'ai souligné, c'est un outil, un levier intéressant et effectivement... »

Madame MARTIN-DUMAZER

« Après, la situation du centre-ville, certes elle est préoccupante depuis un moment.

Le quartier *Beauregard*, il est en train d'être en partie reconstruit. Mais c'est quand même un quartier avec une population très, très fragile, puisque là l'Etat se fie sur un revenu médian qui est calculé, voilà... »

Madame la Maire

« Et tout un tas d'autres indicateurs. »

Madame MARTIN-DUMAZER

« Et d'autres indicateurs : les personnes isolées, les familles monoparentales, les familles avec beaucoup d'enfants... Enfin voilà, il y a beaucoup de facteurs qui font que... Je pense que si la Sous-Préfète nous a incité aussi à y entrer c'est qu'elle avait aussi cette vision, que nous pouvions être éligible et que nous en avions besoin. »

Madame HAUMAITRE

« Alors après, sans négliger le travail qui a été fourni et pour aller à l'encontre de l'avis qui vous a été donné, moi, je trouve le document particulièrement indigeste, vraiment. Parce que comparativement à d'autres Communes où j'ai pu voir un petit peu de genre de QPV et de dossiers qui pouvaient être mis en place, je trouve que s'était plus parlant.

Là, ça donne une impression d'accumulation. Mais, je ne néglige pas évidemment le travail fourni, mais c'est..., trop dense. »

Madame MARTIN-DUMAZER

« Je suis étonnée ! Oui, c'est certainement dense, mais en même temps, je le trouve très lisible parce que la mise en page, la présentation, le fait que tout ne soit pas mis ensemble et qu'il y ait le diagnostic, puis les orientations stratégiques et les déclinaisons.

Nous en avons parlé ce matin, et justement la Sous-Préfète et les services de l'Etat soulignaient que c'était un des contrats qu'ils avaient, un des contrats qui était le plus lisible, le plus clair et le plus complet. »

Madame la Maire

« La Sous-Préfète a même ajouté dans le département et à l'extérieur du département et avec mon expérience, puisqu'elle a ... »

Madame HAUMAITRE

« Si la Sous-Préfète a dit... »

Madame la Maire

« Non, mais c'est quand même avec l'Etat qu'on contractualise, l'essentiel c'est de leur plaire à eux ! »

Madame MARTIN-DUMAZER

« Le retour, c'est l'Etat qui le fait. »

Madame HAUMAITRE

« Soit, c'est la théorie, maintenant effectivement, moi je ne demande qu'à observer la mise en œuvre. Mais voilà, le document théorique est très dense, à voir ce que ça peut donner dans la mise en œuvre.

Je peux m'interroger ! A vous de me convaincre ! »

Madame MARTIN-DUMAZER

« Oui ! »

Madame la Maire

« Vous pouvez vous interroger sur tous les sujets, mais ce qui serait bien, parce que s'interroger et être critique sur les sujets c'est une chose, mais vous savez, les contestations qui portent dans l'histoire, ce sont celles qui sont adjointes de propositions.

La contestation pour la contestation, sur tous les sujets, tout le temps, le dénigrement, la mise en lumière des dysfonctionnements, ça, ça n'amène rien de constructif, jamais.

Ici, on a l'exemple de la lutte du *Larzac*, par exemple, c'est une lutte, mais il y avait un modèle de société derrière, qui fonctionne encore aujourd'hui, qui est encore salué au niveau national et remarqué de partout.

Moi, ce que j'aimerais Madame HAUMAITRE, c'est que vous exerciez votre opposition de manière un petit peu plus constructive, en faisant quelques propositions, qui ne se limitent pas à vos indemnités. »

Madame HAUMAITRE

« Ah ! Alors niveau zéro ! Merci. Simplement, je voulais... Oui, niveau zéro !

Je voulais simplement quand même redire une fois de plus que force de proposition, je le suis en Commission. Ici comme je n'ai pas accès à toutes les informations, je suis dans l'interrogation et dans la recherche de réponses. C'est pour ça que je vous interpelle à chaque fois. Mais je ne suis pas dans la critique. Je vous demande à chaque fois des précisions. C'est aussi mon rôle. En Commission, je suis force de proposition et sur l'échange. »

Madame MARTIN-DUMAZER

« Pour terminer, de toute façon c'est vrai que vous le trouvez indigeste, mais c'est un document cadre, c'est un document de travail, ce n'est pas un livre de chevet. Il faut qu'il soit assez détaillé pour que pendant six ans, nous puissions nous y référer, nous y appuyer. Plus il est détaillé, plus les propositions faites..., on ne va pas pouvoir le refaire, c'est-à-dire c'est le document qui est valable pour les six ans, même si après on peut y amener des avenants.

Il fallait faire un constat de territoire très précis pour pouvoir, justement avoir des déclinaisons après d'orientations précises. »

Madame la Maire

« A chaque sujet, il y a l'état des lieux, il y a les objectifs... »

Madame MARTIN-DUMAZER

« Il y a les partenaires. »

Madame la Maire

« ... il y a les partenaires, il y a les financeurs. Enfin, il est très complet, ça c'est sûr. »

Madame MARTIN-DUMAZER

« Non, pour nous c'est un document cadre, c'est un document qu'il nous faut absolument de cette teneur pour pouvoir nous y référer régulièrement.

Je reviens à ma note :

Considérant que Millau devient l'une des seize Communes de l'hexagone à figurer pour la première fois dans cette géographie prioritaire, à travers son Quartier « *Centre ancien et Beauregard* ».

Le QPV désigne un quartier d'au moins mille habitants, au sein d'une unité urbaine de plus de dix mille habitants, caractérisé par un décrochage du revenu des ménages en comparaison des revenus de l'unité urbaine et de la France métropolitaine.

Les contrats de Ville nouvelle génération prennent le nom d' « *Engagements Quartiers 2030* ». Ils ont pour objectifs :

- De simplifier et accélérer l'action publique pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- D'assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie et l'accès à tous les services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extra-scolaire, sportive, culturelle ou sociale ;
- De maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés tout en rendant plus lisible le rôle de l'Etat.

Ils doivent également :

- Traduire un vrai projet de territoire permettant de répondre aux enjeux identifiés en lien étroit avec les habitants ;
- S'assurer de la mobilisation du droit commun.

Au cœur de la cité Millavoise, le Quartier « *Centre ancien et Beauregard* » recueille la plus vive attention de la Ville et de la Communauté de Communes, qui y agissent pour la résilience et la rénovation urbaines, la vitalité éducative et le quotidien des familles, la dynamique commerçante et l'attractivité économique, l'offre de loisirs culturels et sportifs, l'intégration et les solidarités.

Le Contrat de Ville « *Engagement Quartiers 2030* » va ainsi permettre d'assurer le cadre partenarial de l'engagement des acteurs publics et privés dans le QPV, au service de la transition écologique, des services publics et de l'émancipation des habitants.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le document cadre Contrat de Ville Quartiers 2030 de la ville de Millau, tel que présenté en annexe ;
- D'autoriser la Maire ou son représentant à signer le Contrat de Ville. »

Madame la Maire

« Merci, Madame MARTIN-DUMAZER pour cette très belle présentation. Oui, Monsieur RAMONDENC ? »

Monsieur RAMONDENC

« Non, juste concernant le volet santé du contrat de Ville, j'en profite aussi, pour si vous avez des liens privilégiés avec les services de l'Etat, de remettre en place une vraie politique d'aménagement du territoire, notamment en matière de santé. Parce qu'on a vraiment l'impression d'être oublié à Millau. En solidarité avec aussi les hôpitaux publics de Millau et Saint-Affrique.

Ce qui se passe actuellement est grave. Je souhaiterais moi que vraiment ils se penchent aussi sur ce problème-là, parce qu'on ne peut plus finalement aujourd'hui vivre où on veut tranquillement et sereinement. Peut-être avec les mêmes possibilités d'égalité. Voilà, c'est tout. »

Madame la Maire

« Le projet d'Hôpital commun, c'est bien pour lutter contre ça.

Là, aujourd'hui par exemple, pas plus tard qu'aujourd'hui, l'Hôpital de Millau annonçait des fermetures du service des Urgences faute de médecin. Là pour le coup, je ne dis pas que l'Etat joue son rôle de péréquation, ce n'est pas ce que je dis. Néanmoins là, la difficulté ce ne sont pas des services qui ferment faute de financement, ce sont des services qui ferment faute de médecin. Là, tout à l'heure, j'avais un message du directeur de l'Hôpital qui me disait que justement il avait réussi à réduire les fermetures en travaillant Saint-Affrique et Millau. Ça c'est presque le quotidien de la direction de l'Hôpital aujourd'hui.

En effet, c'est inquiétant du fait de la démographie du médical dont on a déjà parlé plusieurs fois et qui ne va pas s'améliorer dans les dix ans qui viennent. Puisqu'aujourd'hui on entend le gouvernement qui dit qu'il faut encore augmenter le *numerus clausus*. Mais, le *numerus clausus* augmenté aujourd'hui, il aura des répercussions dans quinze ans.

Oui, moi je partage tout à fait ce sentiment, cette inquiétude, mais on est aussi, quand on est élu porteur d'espoirs, de projets et de batailles, de combats, comme je le disais tout à l'heure. Des combats avec un projet, pas des combats juste en étant contre.

Là, le projet qui donne de l'espoir en Sud-Aveyron, pour lequel il faut se battre à chaque instant, c'est celui de l'Hôpital commun, parce que plutôt que d'avoir deux services d'Urgences, il n'y en aura plus qu'un, des lignes de SMUR qui seront organisées différemment, des anesthésistes etc. Des professions dont on manque le plus qui pourront être mutualisées, qui pourront être plus attractives. Parce que dans un contexte neuf, dans un contexte avec des perspectives claires et pas dans le contexte qu'on connaît malheureusement sur nos deux Hôpitaux depuis vingt ans, où ce sont des services qui ferment, où ce sont des investissements qui ne peuvent pas être réalisés faute de moyen, etc.

C'est vraiment un projet pour lequel il faut tous ensemble se battre et ne rien lâcher. En revanche ne rien lâcher, je partage et se rappeler à l'Etat. Nous avons co-signé un courrier il y a quelques semaines avec l'ensemble des Maires de la Communauté de Communes en direction de la Ministre de la Santé pour faire état de ces difficultés, de nos craintes et la mobiliser sur le sujet. Je réitérerai cette demande jusqu'à temps qu'elle soit reçue et surtout jusqu'à temps d'être entendue, parce que ça c'est un combat qui est essentiel.

Là, ce n'est pas lié au QPV, parce que le lien dans le QPV c'est plutôt des actions de préventions sur la santé, ce n'est pas le même Etat qu'on a face à nous là, c'est l'Etat en département.

Ces questions-là sont cruciales pour l'avenir de nos territoires, pour notre avenir à tous, pour l'attractivité et puis aussi pour le bien vivre pour lequel on s'est engagé. Tout à fait d'accord !

Est-ce qu'il y a d'autres... Madame FORT ? »

Madame FORT

« Non, juste par curiosité, c'était quoi les deux autres quartiers, qui n'ont pas été retenus ? »

Madame MARTIN-DUMAZER

« Nous avons proposé au départ dans le découpage *Malhourtet*, *Cantarane*, *Beauregard* et centre ancien.

Malhourtet et *Cantarane* ne sont pas retenus parce qu'ils sont associés à d'autres quartiers plus pavillonnaires et ça fait remonter l'indice, n'ont été retenus que les deux quartiers qui étaient avec l'indice plus bas. »

Madame FORT

« En tous les cas, on sent que oui, il y a du travail derrière, la rédaction de ce rapport. Je me joins aux félicitations des agents. »

Madame MARTIN-DUMAZER

« Oui, merci pour eux. »

Madame la Maire

« C'est vrai que ça a été salué fortement et à chaque étape, chaque partenaire qu'on doit saluer, dont l'une des *chevilles ouvrières* est juste derrière. Diane JOY pour ne pas la nommer. S'il n'y a pas d'autre intervention ? Je mets le rapport aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. Merci pour cette belle présentation, merci Madame MARTIN-DUMAZER. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire

« On passe au rapport numéro 31 et je passe la parole à Madame TUFFERY pour une convention entre la Ville et l'association sportive et artistique des Coopérateurs. »

Madame TUFFERY rapporte la délibération n° 31 :

31. "Convention ville de Millau/Association sportive et artistique des Coopérateurs : interventions des Services techniques"

« Ça sera beaucoup plus digeste.

L'Association sportive et artistique des Coopérateurs, forte de plus de deux cents adhérents, réalise de nombreuses activités pour plusieurs sociétés de boules au Boulodrome situé rue *Pierre Bergié* à Millau, nécessitant un nettoyage et un entretien régulier du terrain et des arbres.

Considérant que la Commune souhaite soutenir cette association pour ses actions dans le sport, en apportant une aide logistique sur l'entretien de ce terrain, à savoir :

- L'élagage des platanes, avec un nombre d'interventions assuré par la Commune estimé à un tous les deux ans ;
- Le ramassage des feuilles, avec un nombre d'intervention estimé à trois fois par an. Etant précisé que celles-ci devront être concentrées par l'association dans un coin pour qu'elles soient facilement collectables par les agents de la ville ;

Cette aide logistique est consentie à titre gratuit. Elle correspond à une subvention indirecte pouvant être valorisée à hauteur de quatre mille quatre cent vingt-sept euros par an.

Considérant qu'il convient de définir les modalités et conditions de ce service auprès de l'association dans le cadre d'une convention dont le détail figure en annexe.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le principe d'une subvention indirecte au profit de l'Association sportive des Coopérateurs ;
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant, à signer la convention figurant en annexe définissant les modalités et conditions de ce service ;
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant, pour la bonne exécution de la présente délibération. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Madame TUFFERY. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire

« On passe la parole à Patrick PES. Pour le tarif de stationnement particulier, le rapport 32. »

Monsieur PES rapporte la délibération n° 32 :

32. "Tarif de stationnement particulier"

« En espérant que cette délibération va enfin apaiser le quartier et régler les problèmes de stationnement.

Considérant que dans le cadre des travaux de réaménagement du quai *Sully Chaliès*, un courrier émis en 2018 par le Maire, Christophe SAINT-PIERRE, indiquait aux riverains que le statut et l'évolution juridique du parking public étaient à l'étude des services municipaux afin de le mettre à disposition des riverains et d'envisager la mise en place de barrière à l'intersection de la traverse de la *Mégisserie* et de la rue du *Pont de Fer* pour les ayants droits ;

Considérant que certains riverains du quai peuvent justifier de droits ancestraux d'utilisation du domaine public grâce à leur acte notarié ;

Considérant que de nombreux conflits liés à l'utilisation du stationnement sur cette partie de la Ville ont été constatés ;

Considérant que la municipalité a souhaité apporter une réponse à cette problématique et a adopté une délibération à l'occasion du Conseil municipal du 21 décembre 2023 susvisée, que cette délibération a donné lieu à un recours gracieux du représentant de l'Etat,

Considérant qu'il y a lieu de retirer l'acte concerné et de le remplacer par les dispositions qui suivent, visant à instaurer un tarif de stationnement spécifique ;

Considérant que ce dispositif permettrait aux bénéficiaires, sous réserve de remplir les conditions cumulatives qui suivent :

- D'occuper à titre exclusif une place qui leur serait attribuée au droit de leur logement, dans la limite des places disponibles et d'un emplacement par foyer ;
- L'attribution des places serait nécessairement limitée dans le temps, jusqu'à trois ans, car permettant un usage privatif d'une place de stationnement matérialisée sur le domaine public ;
- Qu'elle ferait l'objet d'un arrêté fixant au bénéficiaire de la place attribuée, les conditions de sa privatisation, sa durée et le montant d'une redevance de quatre-vingt-seize euros par an due pour une telle occupation ;

Considérant que pour pouvoir bénéficier du tarif ici proposé, les riverains devront justifier se trouver dans cette situation particulière par rapport aux autres habitants en ce qu'ils sont résidents des impasses et propriétés à proximité immédiate de lieux à destination professionnelle et à destination de promenade publique, entraînant un afflux particulier de véhicules, créant des difficultés de stationnement au voisinage résident, que pour justifier d'une telle situation, les habitants concernés devront produire le titre de propriété rattaché à l'immeuble voisin du stationnement comportant la mention de droits ancestraux d'usage du domaine public.

Il est dès lors proposé au Conseil d'instaurer, selon les critères et modalités précités un tarif de stationnement particulier.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'abroger la délibération n°2023DL204 du 21 décembre 2023 portant mise à disposition de places quai *Sully Chaliès* ;
- D'instaurer un tarif de stationnement particulier dans les conditions définies précédemment à quatre-vingt-seize euros par an ;
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant dûment habilité, à procéder aux démarches nécessaires. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur PES. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame HAUMAITRE ? »

Madame HAUMAITRE

« Oui, question et non pas le contraire, vraiment ce sont des interrogations et des demandes d'information que je fais à chaque délibération. Là, je demande des explications.

Cette délibération de ce soir faite pour abroger celle du 21 décembre 2023, me conforte dans l'idée que la délibération du 21 décembre possédait un caractère plus qu'approximatif et discutable, jusque-là ... »

Madame la Maire

« Finissez votre question, s'il vous plaît. »

Madame HAUMAITRE

« Mes interrogations d'alors étaient donc fondées. La réflexion n'était pas menée dans la légalité, mais correspondait plutôt, il me semble, à un arrangement pseudo associatif peu égalitaire pour l'ensemble des riverains.

Aujourd'hui avec cette délibération, on rentre dans un cadre juridique soumis à temporalité et tarification. En revanche, je constate quand même encore et vous allez m'expliquez sûrement parce que je n'ai pas compris, ou je n'ai pas tous les éléments, vous allez vous faire une joie de me les donner. Il me semble que c'est encore soumis à conditions, au-delà du seul fait d'être riverain. C'est soumis à la condition d'avoir sur son acte notarié l'annotation « *droits ancestraux d'usage* ». C'est ça ? D'accord !

Donc tous les riverains, encore une fois, n'ont pas accès de manière égalitaire à cet espace ?

Ces droits d'usages ancestraux tiennent-ils toujours ? Pourquoi étaient-ils attribués à l'époque, activités, etc. ? Est-ce que ça tient toujours ? Le nombre de décennies qui sont passées ne restituent pas l'espace au domaine public d'office ? Je me pose la question. Voilà, c'est à peu près tout.

En plus, c'est soumis à cette condition... Je vous agace !

En plus, on voit que c'est aussi avec une condition de quatre-vingt-seize euros par an, plutôt avantageux, encore un avantage pour certains.

Moi, je pense que tant qu'on n'aura pas..., moi je trouve ça très obscur et pas clair du tout.

Je propose que tant qu'on n'a pas des éléments très, très précis, on reste en l'état, ou on applique une tarification de la même manière qu'il y a sur d'autres espaces publics de Millau, avec un abonnement résidents.

Parce que là, moi je trouve cette délibération très obscure et à chaque fois avec des petites nuances, mais qui font la différence et qui ne mettent pas les riverains tous au même pied d'égalité pour l'accès à ces places. »

Madame la Maire

« Alors, par où commencer ? On avait déjà répondu à un certain nombre de questions et puis répondez vous-même aux relisant le rapport, il y a un certain nombre de choses sur lesquelles je ne reviens pas puisqu'en fait vous avez la réponse à votre question en relisant le rapport. »

Madame HAUMAITRE

« Donc il était nécessaire, je pense, que vous reveniez dessus puisque les aspects que j'avais soulevés la dernière fois, que vous me souteniez que : « Non », là vous êtes bien obligée de les appliquer : temporalité et prix. »

Madame la Maire

« Vous n'aviez pas soulevé ces éléments la dernière fois... »

Madame HAUMAITRE

« Ah ! Si ! »

Madame la Maire

« Mais peu importe, c'est le Contrôle de Légalité, qui les a soulevés. »

Madame HAUMAITRE

« Oui, j'avais soulevé les conditions aussi... »

Madame la Maire

« Madame HAUMAITRE, je vous ai laissé vraiment dérouler votre question, j'apprécierais que vous ne m'interrompiez pas pendant tout le temps où je vais tenter de vous répondre. Ça sera déjà bien dans le respect de la parole mutuelle.

Nous sommes face à une situation qui est problématique et qui est difficile depuis très longtemps.

Autant que je m'en souviens, il y a la question des droits *Grave, Gravette et Gravesols*.

Difficultés qui ces derniers temps sont allées jusqu'à des pneus crevés, en venant aux mains...

Mon rôle en tant que Maire c'est d'apaiser ces tensions ou de tenter de les apaiser.

Si les solutions étaient faciles ou claires, tous les Maires qui m'ont précédé les auraient mises en œuvre.

On est d'accord là-dessus ! Ce qu'on essaie de faire depuis un peu plus d'un an maintenant, c'est de respecter l'engagement qui a été pris par Monsieur SAINT-PIERRE en 2018, par courrier auprès de ces riverains, qui proposait de mettre un barriérage, qui fermait carrément la voie de circulation pour la privatiser, la réserver aux riverains.

Auquel cas, ça aurait nécessité un déclassement du domaine public, etc.

Là, il n'est pas question de déclasser le domaine public, il est question de laisser cette parcelle en domaine public, ce qu'elle est, mais d'entendre les droits qui sont revendiqués depuis des décennies des descendants de *Grave, Gravette et Gravesols* et qui ont des droits d'utilisation du domaine public devant chez eux.

Pour les personnes qui n'auraient pas les droits sur leur acte notarié, mais qui pourraient y prétendre, tiens à eux d'aller chez leur Notaire pour remonter un peu dans les actes précédents et faire rajouter ce droit s'ils étaient bénéficiaires au préalable.

En effet, le Contrôle de Légalité nous a demandé de revoir notre délibération. On a retravaillé avec eux pour qu'elle soit acceptable de leur point de vue. Ils ont tout à fait compris que nous étions dans l'obligation à la fois de répondre à une promesse et à la fois de régler des conflits, d'y mettre fin.

La question de la limitation dans le temps, en effet c'est une convention, qui sera reconductible dans le temps.

La question coût, on est sur du stationnement gratuit, là sur cette zone aujourd'hui.

Sur le stationnement payant dans la partie verte de la Ville, dans la partie plus en centre-ville, mais quand même pas dans l'hypercentre, on a un coût de stationnement de vingt-cinq euros par mois. On ne pouvait pas mettre du stationnement gratuit à un coût du stationnement payant. Ni basculer cette zone en stationnement payant, alors qu'il y a quand même le parking de la *Grave* juste à côté et des perspectives de rajouter des places, ce qu'on va faire probablement au courant de cette année.

Il nous semble que la proposition qu'on fait aujourd'hui, non seulement correspond aux desideratas du Contrôle de Légalité et ça c'était en effet important, de toute façon si non ce n'était pas applicable, c'était indispensable et rempli les deux autres objectifs que j'ai évoqués :

- L'apaisement des tensions dans le quartier ;
- La promesse qui avait été faite précédemment dans un format qui est acceptable par rapport aux autres stationnements de la Ville.

Il nous semble que cette délibération est, du coup, équilibrée. En effet, ce n'est pas facile. En effet on bricole, on cherche, parce que la solution si elle était simple à trouver, franchement elle aurait déjà été mise en œuvre depuis longtemps.

Ce n'est pas parfait, mais vous savez quand on est en responsabilité, on s'efforce parfois de choisir le moindre mal, d'essayer de trouver des réponses aux problèmes de nos concitoyens, pour éviter les conflits et pour que les choses puissent continuer à avancer sans s'envenimer. C'est le cas de ce rapport.

Madame FORT ? »

Madame FORT

« Est-ce que vous pouvez me dire dans quelle temporalité va s'appliquer cette délibération ? Par exemple aujourd'hui, là combien de personnes peuvent justifier des droits ancestraux ? »

Madame la Maire

« Alors, ça on ne le sait pas. En fait, nous on travaille avec certains porte-paroles, un peu de ces...

Elle n'est pas constituée, l'association, mais c'est un collectif. Il y a des représentants du collectif qui nous disent qu'il y a plusieurs détenteurs de droits.

C'est une fois que la délibération sera purgée, qu'on pourra la mettre en place. Du coup, que les riverains détenteurs de droits pourront venir faire valoir leurs droits. Ensuite, installer un dispositif de type sabot, pour éviter les chaises, mes *machins*, tout ce qu'on peut voir aujourd'hui et qui n'a pas de sens. Tout ce qu'on peut voir aujourd'hui et qu'on voit depuis... moi, j'ai toujours vu sur ce quartier. C'est bien de régulariser les choses.

Ce qui nous paraît important aussi, c'est que la situation n'est pas figée, si d'autres entreprennent la démarche que j'évoquais, d'aller, de remonter un peu l'arbre généalogique chez leur Notaire, on pourra le mettre en place au *fil de l'eau*. Dès que les riverains peuvent justifier de leurs droits. Dans la limite qui est indiquée ici, c'est-à-dire une place de stationnement par logement etc. »

Madame FORT

« Là, pendant combien de temps il va y avoir des petits panneaux ? »

Madame la Maire

« Au moins deux mois, le temps de la purge. Et puis après dans deux mois, si elle est validée, la délibération, on pourra commencer à voir disparaître les chaises et *fleurir les sabots* et avoir une situation seine et régularisée. C'est-à-dire que les gens qui auront le sabot seront vraiment dans leurs droits officiellement pour avoir l'usage exclusif. »

Madame FORT

« Est-ce qu'il y a toujours le panneau rouge aussi sur le stationnement sur le parking de la salle de Boxe, réservé aux riverains. »

Madame la Maire

« Oui. En effet il est obsolète complètement. »

Madame FORT

« Il date de 2018. »

Madame la Maire

« Le Directeur des Services en prend bonne note et... »

Madame FORT

« Dans ce parking là-aussi, il y a des voitures qui sont détériorées. »

Madame la Maire

« Oui, au moins là ça amènera de la clarté, des places seront réservées, mais pas toutes. »

Madame FORT

« Merci. »

Madame la Maire

« Avec plaisir. D'autres réactions, questions ? Non. Je mets aux voix. Des voix contre ? Une voix contre. Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité
Avec 1 voix contre
(Karine HAUMAITRE)

Madame la Maire

« Information du Conseil municipal sur les DIA, toujours Monsieur PES. »

Monsieur PES rapporte la délibération n° 33 :

33. "Information du Conseil municipal sur les déclarations d'intention d'aliéner sur la ville de Millau"

« Oui. Je ne vais pas vous lire toutes les DIA, parce qu'il y en a beaucoup. Vous avez le tableau dans vos documents. C'est simplement pour prendre acte de la présente délibération. »

Madame la Maire

« Oui, avec un rythme qui diminue, mais qui reste quand même... »

Monsieur PES

« Soutenu. »

Madame la Maire

« Intéressant. »

Le Conseil Municipal prend acte

Madame la Maire

« Nous passons au rapport 34 pour le bilan des acquisitions et cessions opérées en 2023. Toujours Monsieur PES. »

Monsieur PES rapporte la délibération n° 34 :

34. "Bilan des acquisitions et cessions opérées en 2023"

« Vous avez le tableau qui reprends les acquisitions, il y en a huit qui ont été réalisées pour le montant total de dépenses d'un million quatre cent quarante-cinq mille sept cent trente-neuf. Vous avez la liste établie.

Il y a eu huit ventes qui ont été réalisées pour un total de recettes de cent vingt-trois mille trois cent dix-neuf euros.

Il y a des constitutions de servitudes.

Cette délibération, c'est simplement pour prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions en 2023 sur la commune de Millau. »

Madame la Maire

« Là c'est barré à l'écran, mais vous avez les noms sur vos rapports. C'est une question de confidentialité dans la projection. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques sur ce rapport ? Non. C'est un prend acte, je ne fais pas voter. »

Le Conseil Municipal prend acte

Madame la Maire

« Nous passons au rapport 35, qui concerne l'échange et la modification de l'assiette d'un chemin rural lieu-dit *Le Rieu*. »

Monsieur PES rapporte la délibération n° 35 :

35. "Echange et modification de l'assiette d'un chemin rural au lieu-dit « Le Rieu »

« Considérant qu'une aire de covoiturage a été aménagée par la Commune au giratoire de Saint Germain, que pour les besoins de cet équipement, il s'est avéré nécessaire de procéder à des échanges de terrain entre la Commune et les Consorts LACOMBE-ARNAL, propriétaires de la parcelle cadastrée Section ZP 4, ainsi que de la parcelle Section ZR numéro 20 :

- Les Consorts LACOMBE-ARNAL acceptent d'échanger avec la Commune une emprise de quatre cent quatre-vingt-trois mètres carrés, cadastrée commune de Millau, Section ZP numéro 38 ;
- En contrepartie, la Commune accepte d'échanger avec les Consorts LACOMBE-ARNAL, deux emprises du chemin rural du *Rieu* :
 - o L'une de cent-vingt et un mètres carrés, cadastrée Section ZP numéro 36 ;
 - o L'autre de cent dix-sept mètres carrés cadastrée Section numéro 35.

Considérant que la continuité du chemin rural ainsi que ses caractéristiques essentielles seront préservées ;

Considérant que les parcelles dont l'échange est envisagé sont estimées à une égale valeur de quatre cents euros ;

Aussi, après avis de la Commission Qualité de Vie du 27 mars 2024, il est proposé au Conseil :

- De procéder à l'échange suivant :
 - o Les Consorts LACOMBE-ARNAL, je ne vais pas tout vous relire.

Au niveau de l'aire de covoiturage, c'est le chemin qui descendait à la Maison des chasseurs, pour pouvoir garder la continuité du chemin, il y a un échange de parcelle qui a été fait avec les propriétaires et la Commune. En contrepartie, la parcelle qui était de l'autre côté de la route est échangée aussi. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur PES. Des questions ? Non. Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire

« 36, acquisition d'une parcelle route des *Aumières*. »

Monsieur PES rapporte la délibération n° 36 :

36. "Acquisition parcelle Section DP numéro 266 - Route des Aumières Propriété d'Aveyron Habitat - société anonyme d'habitations à loyer modéré"

« Considérant le plan de bornage établi par Monsieur FOURCADIER ;

Considérant le document d'arpentage établi par Monsieur FOURCADIER, Géomètre Expert ;

Considérant que dans le cadre de la réalisation du lotissement « *La Rose des Vents* », la société Aveyron Habitat a fait établir par Monsieur FOURCADIER, Géomètre expert, les 29 mai et 20 octobre 2020 un plan de bornage dont il résulte qu'il convient de procéder à un alignement de la rue des *Aumières* au regard de la parcelle appartenant à la société Aveyron Habitat ;

Considérant que l'emprise nécessaire à l'élargissement de la voie, déterminée par Géomètre, est d'une surface de cinquante-sept mètres carrés ;

Considérant qu'un accord est intervenu entre la Ville et la société Aveyron Habitat sur un prix fixé de six mille euros pour une superficie de cinquante-sept mètres carrés ;

Aussi, après avis de la Commission Qualité de Vie en date du 27 mars 2024, il est proposé au Conseil municipal :

- D'acquérir à la société Aveyron Habitat, la parcelle cadastrée Section DP numéro 266 d'une superficie de cinquante-sept mètres carrés, nécessaire à l'élargissement de la voie rue des *Aumières*, au prix de six mille euros ;
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces. »

Madame la Maire

« Une petite modification, du coup, lors du passage en Conseil d'Aveyron Habitat, la parcelle qui devait, je te laisse... »

Monsieur PES

« Oui, lors du passage à Aveyron Habitat, il y avait un prix qui avait été émis par Aveyron Habitat à six mille cinq cent cinquante euros. Il y a eu un échange entre la Ville et Aveyron Habitat pour rétablir un prix à six mille euros pour une parcelle qui fait que cinquante mètres carrés. Suite à des entretiens entre nos services et Aveyron Habitat, il a été proposé d'acquérir la parcelle à six mille euros. Malgré le vote au Conseil d'administration d'Aveyron Habitat qui a souhaité à ce que le prix de vente soit à six mille euros et imposé à la Ville d'acquérir le bien à six mille cinq cent cinquante euros. »

Madame la Maire

« Ce qui est demandé au Conseil ce soir c'est de bien vouloir modifier sur la délibération le prix d'achat qui n'est plus six mille euros, mais six mille cinq cents euros. »

Monsieur PES

« Cinquante. »

Madame la Maire

« Six mille cinq cents. »

Monsieur PES

« Après c'est six mille cinquante-cinq euros. »

Madame la Maire

« De manière très précise. Des questions, des remarques ? Oui. »

Madame HAUMAITRE

« Effectivement, il est important d'être précis, ça évitera des interrogations et des demandes d'explications. Quand les choses sont bien dites, c'est mieux. Simplement. »

Madame la Maire

« C'est-à-dire. ? »

Madame HAUMAITRE

« Je voulais rebondir sur le soyons précis. Oui, c'est important d'être précis effectivement, parce qu'après on demande des justifications et ça ennui la majorité. C'est important d'être précis. »

Madame la Maire

« Très bien. Monsieur RAMONDENC ? »

Monsieur RAMONDENC

« Est-ce qu'on peut savoir pourquoi le refus d'Aveyron Habitat à six mille pour six mille cinq cents ? »

Madame la Maire

« Il n'y a pas de raison clairement affichée. »

Monsieur PES

« Non, il n'y a pas tellement de raison, il y avait un prix d'achat à la vente qui avait été marqué à six mille cinq cent cinquante-cinq euros et qu'Aveyron Habitat est resté là-dessus. Lors du vote, il y en a un qui a voté contre et tous les autres ont voté pour, ça reste à six mille cinq cent cinquante-cinq euros. »

Madame la Maire

« Il convient de modifier cette somme et de voter, s'il n'y a pas d'autre remarque ou de question ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire

« Monsieur PES toujours, pour la 37 et le déplacement d'une portion de chemin rural n°12, lieu-dit *Les Vals*. »

Monsieur PES rapporte la délibération n° 37 :

37. "Déplacement d'une portion de chemin rural n°12 - Lieu-dit Les Vals"

« On repasse cette délibération, qui est déjà passée le 21 novembre 2022, lorsque les Services de l'Etat ont repris un petit peu cette délibération, il se trouve qu'il y avait une petite erreur dans les noms des propriétaires lors de cet échange, on reprend la délibération avec les bons noms.

Considérant que les propriétaires riverains ont été mis en demeure d'acquiescer la portion dudit chemin rural et y ont expressément renoncé, par courrier en date du 15 février 2024 en ce qui concerne Monsieur et Madame Bernard BONNEFOUS, et du 19 février 2024 en ce qui concerne le représentant du GAEC *Des Vals*.

Considérant que par suite du projet d'extension d'un bâtiment agricole porté par Monsieur Bertrand BONNEFOUS, il convient que :

- La commune de Millau cède à Monsieur Bertrand BONNEFOUS une bande de terrain de quatre cent dix-huit mètres carrés cadastrée commune de Millau, au lieu-dit *Les Vals* moyennant le prix de quatre cent vingt euros ;
- La commune de Millau acquiesce de Monsieur et Madame Bernard BONNEFOUS une bande de terrain de quatre cent seize mètres carrés, cadastrée commune de Millau, Section ZS numéro 29 moyennant le prix de quatre cent vingt euros, sur laquelle sont enterrés des réseaux communaux et que soient constituées, dans leur continuité, toutes servitudes de passage de réseau au profit de la Commune par les propriétaires des fonds concernés.

Après avis de la Commission Qualité de Vie, il est proposé au Conseil :

- De vendre à Monsieur Bertrand BONNEFOUS la bande de terrain de quatre cent dix-huit mètres carrés, moyennant le prix de quatre cent vingt euros ;
- D'acquiescer de Monsieur et Madame Bernard BONNEFOUS la bande de terrain de quatre cent seize mètres carrés Section numéro 29, moyennant le prix de quatre cent vingt euros ;
- De constituer à titre gratuit toutes servitudes de passage de réseau au profit de la Commune ;
- D'autoriser Madame la Maire. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur PES. Des questions ? Non. Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire

« Rapport 38, convention de servitude sur le domaine privé communal, boulevard de *Gandalou*. »

Monsieur PES rapporte la délibération n° 38 :

38. "Constitution de Servitude - Domaine privé Communal - Parcelle Section CB numéro 98 - Boulevard de Gandalou - au profit de la parcelle Section CB numéro 23"

« Cette délibération c'est pour valider quelque chose qui existe depuis un moment.

Considérant que les servitudes discontinues et apparentes telles qu'une servitude de passage ne peut s'établir que par titres.

La commune de Millau propriétaire d'une parcelle cadastrée Section CB numéro 98, située boulevard de *Gandalou*, classée dans le domaine privé communal.

Monsieur Dominique BRIAND est propriétaire de la parcelle riveraine cadastrée Section CB numéro 23. L'accès à cette parcelle se fait par un chemin dont l'assiette est située sur la parcelle CB 98, propriété de la Ville. L'existence de ce chemin d'accès d'une largeur de trois mètres a bien été autorisée par courrier de Monsieur le Maire en date du 06 juin 1997.

Par suite, il convient aujourd'hui de régulariser cette situation, par acte authentique et à cet effet de constituer une servitude de passage au profit de la parcelle cadastrée Section CB numéro 23 par le chemin existant sur la parcelle cadastrée Section CB numéro 98, d'une largeur de quatre mètres, tel que définie au plan ci-joint.

Aussi, après avis de la Commission Qualité de Vie en date du 27 mars 2024, c'est la part commune que vous voyez, parce que sinon l'accès se faisait après directement au niveau du boulevard de *Gandalou*, il est proposé au Conseil municipal :

- De consentir une servitude de passage sur le chemin existant.
Les frais de constitution de ladite servitude seront à la charge du propriétaire de la parcelle Section CB numéro 23 ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Monsieur PES. Des questions ? Non. Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire

« Rapport numéro 39, servitude également au profit de Aveyron Habitat. »

Monsieur PES rapporte la délibération n° 39 :

39. "Constitution de Servitude - Au profit de la parcelle Section AL numéro 388 à acquérir par Aveyron Habitat"

« C'est vrai que c'est dans l'autre sens maintenant, cette fois-ci.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 03 octobre 2019 portant déclassement du domaine public communal.

Vu la délibération numéro 2020/132 autorisant la cession de la parcelle cadastrée Section AL 388 sise quai *Sully Chaliès* par Aveyron Habitat en vue de réaliser un immeuble de douze logements.

Considérant que la parcelle cadastrée est située en risque fort du plan de prévention des risques inondations, donc pour obtenir un permis de construire, Aveyron Habitat doit pouvoir justifier d'un accès pied sec par les parcelles cadastrées Sections 387 et 255.

Considérant que la commune de Millau est propriétaire de la parcelle cadastrée numéro 387 et des lots numéros 9 et 10 de la copropriété cadastrée numéro 255.

Considérant que pour établir un accès pied sec permettant aux occupants de l'immeuble à construire sur la parcelle cadastrée Section numéro 388, il convient d'établir une servitude de passage au moyen d'une passerelle qui sera posée sur la parcelle cadastrée Section AL numéro 387, afin d'atteindre l'escalier extérieur mis en place par la commune de Millau, afin d'accéder aux lots 9 et 10 de la copropriété lesquels donnent directement sur un hall d'entrée débouchant sur le boulevard *Richard*.

Ladite servitude de passage pied sec figure sur le plan ci-annexé.

Vous avez la salle 1 et la salle 2, ce sont les parcelles 9 et 10, qui appartiennent à la Ville, l'accès se fera par la salle 1, par le hall qui donne sur le boulevard *Richard*. ?????????? la passerelle partirait de Logis Aveyron Habitat, c'est toute la partie grisée, qui arrive aux deux parcelles qu'on vient de vous montrer la 9 et 10.

Après avis de la Commission Qualité de Vie en date du 27 mars 2024, il est proposé au Conseil municipal:

- De consentir une servitude de passage Pied Sec, selon le plan ci-joint ;
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces et actes pour ladite servitude. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup. Est-ce que vous avez des questions sur le rapport ? Non, pas de question. Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté. Merci, Monsieur PES. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire

« On passe la parole à Monsieur BENOIT pour la tarification de la fourrière municipale. »

Monsieur BENOIT rapporte la délibération n° 40 :

40. "Tarification fourrière municipale"

« Merci, Madame la Maire. Il y a une petite modification dans les tarifs de la fourrière municipale.

Vu l'arrêté ministériel du 20 février 2024.

Considérant que les tarifs des fourrières sont encadrés.

Considérant que les barèmes de frais de fourrière sont fixés en tenant compte de la taille des communes.

Considérant que les gardiens de fourrière ne peuvent restituer les véhicules qu'à partir du moment où tous les frais de fourrière ont été réglés.

Il convient de confirmer cette application en vigueur à partir du 1^{er} mars 2024.

Les tarifs bougent très peu :

- Immobilisation matérielle, pose de sabot : sept euros soixante ;
- Opérations préalables à la mise en fourrière, déplacement du véhicule : quinze euros vingt ;
- Enlèvement : cent vingt-sept euros soixante-cinq, au lieu de cent vingt et un euros vingt-sept ;
- Garde journalière : six euros soixante-quinze au lieu de six euros quarante-deux ;
- Expertise : soixante et un euros.

Il est demandé de bien vouloir accepter ces nouveaux tarifs. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur BENOIT. Des questions ? Non. Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire

« La dernière concerne le partenariat touristique entre la ville de Millau, le Parc municipal AquaVagues et la SNCF Voyageurs et c'est Madame GUIBERT qui nous la présente. »

Madame GUIBERT rapporte la délibération n° 41 :

41. "Partenariat touristique entre la ville de Millau/Parc municipal AquaVagues et SNCF Voyageurs"

« Merci, Madame la Maire. C'est la dernière délibération. Elle est très légère. Si je me le permettais, je vous la proposerais comme le digestif de cette soirée si studieuse.

Rires dans la salle

C'est une proposition de la SNCF Voyageurs qui nous propose de signer un contrat de partenariat avec la ville de Millau dans l'objectif de proposer aux clients du train liO la visite de sites ou d'équipements emblématiques de l'Occitanie.

Pour Millau, le site qui a été retenu c'est le parc AquaVagues qui revêt un intérêt certain pour les amateurs d'activités eaux vives de la Région Occitanie par les très nombreuses activités proposées, son ouverture 7 jours sur 7 et onze mois de l'année, sa situation proche du centre-ville et de la gare.

Considérant la volonté de Millau qui va totalement dans le sens de soutenir le développement du trafic ferroviaire, mais aussi de faire évoluer des mobilités pour une ville plus durable.

Considérant que ce projet participe à la médiatisation du parc AquaVagues de Millau, pour le rendre visible et être une vitrine des activités nautiques de notre territoire auprès d'un très large public.

Ce contrat est proposé pour une durée d'un an, il n'engage absolument aucun argent, aucune contrepartie financière.

- Notre engagement pour la Ville sera d'accorder un tarif préférentiel aux clients présentant un titre de transport SNCF liO ;
- Pour SNCF, de promouvoir le parc AquaVagues sur leur site internet liO et via leurs réseaux sociaux,

Après l'avis favorable de la Commission des finances du 27 mars 2024, Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention ci-annexée ;
- D'approuver, en conséquence l'application des tarifs réduits de 5 à 10% sur l'ensemble des prestations offertes aux clients qui sont venus avec un train SNCF liO, selon le tableau joint en annexe ;
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant, à signer la convention ci-annexée, avec tous les avenants et les pièces pouvant en découler. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Madame GUIBERT. Est-ce que vous avez des questions ? Non. Je mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté. Merci bien. »

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire

« Nous avons deux questions diverses. La première posée par Madame FORT. Je laisse poser votre question.

Peut-être juste, ce n'est pas à votre égard, Madame FORT, mais pour bien recaler le cadre des questions diverses, parce que la dernière fois on est sorti du cadre.

Le cadre, on lit la question et un intervenant y répond. Ça n'ouvre pas la parole à débattre, c'est la règle du Conseil municipal. On se réunit pour la première fois dans cette salle. Madame FORT à vous la parole. »

Madame FORT

« Moi, je voulais vous demander où en était la reprise du projet Silex ? Je suis un petit peu au courant parce qu'on se voit lors des comités de pilotage, mais c'était plus pour en informer la population. »

Madame la Maire

« Je vais demander à Monsieur WOHREL de répondre à cette question. »

Monsieur WOHREL

« Oui, merci. Tout d'abord je tiens à vous remercier justement de votre participation aux réunions de travail qui ont permis de relancer le projet. Pour cette question qui effectivement permet de faire un état de l'avancement du projet devant l'assemblée délibérante.

La commande, je la rappelle, il s'agit de garder toutes les composantes du projet initial.

En termes de budget, ce sont cent trente-quatre mille euros qui avaient été reportés auxquels s'ajoutent soixante-six mille euros inscrit en 2023.

On vient de voter au travers de la décision modificative un ajout de quarante mille euros.

Le maître d'œuvre, c'est le cabinet *BC Architecture*, dans les deux derniers mois, c'est-à-dire les mois de février et mars il y a eu trois rencontres avec le maître d'œuvre, pour :

- Confirmer le programme ;
- Faire un inventaire des travaux du planning révisé ;
- Se mettre d'accord également sur la méthodologie adoptée :
 - o Courant avril 2024, il va avoir la relance des marchés de maîtrise d'œuvre, l'assistance en maîtrise d'ouvrage notamment pour les questions de sécurité de prévention santé et du Bureau de contrôle ;
 - o D'avril à juin 2024, il y aura les études de maîtrise d'œuvre ;
 - o En juillet 2024, dépôt de l'autorisation d'urbanisme, il y a un délai de quatre mois plus un mois pour la purge ;
 - o Juillet et août, la rédaction du dossier de consultation des entreprises ;
 - o Consultation qui suivra à partir de la mi-août ;
 - o A partir d'octobre 2024, le démarrage effectif des travaux pour une durée estimée à cinq mois ;
 - o Ce qui donne une livraison possible aux utilisateurs à partir de mars 2025.

Il y aurait une livraison anticipée qui serait possible concernant l'aile *Sadi Carnot*. Il y a pour cela nécessité d'ajouter un phasage aux travaux pour s'assurer que les entreprises commencent par cette partie.

Cette aile a été livrée, mais elle nécessite des travaux de reprise des sols, de peinture, de doublage notamment concernant la ventilation de cloisons liée à différentes causes. Certaines de la responsabilité de la Ville, d'autres des entreprises. Il y a une garantie décennale actionnées sur certains points.

Elles font qu'il y a un surcoût pour la Ville.

La Commission de sécurité qui est prévu le 28 février dernier avec des points à revoir.

Il y avait une jauge qui avait été fixée à dix-sept personnes pour la salle informatique, qui va être revue pour pouvoir être augmentée. L'objectif c'est de pouvoir accueillir au moins des classes de trente-cinq élèves plus les encadrants. Ces points seront traités dans l'autorisation. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur WOHREL. Merci, Madame FORT.

Madame HAUMAITRE ? »

Madame HAUMAITRE

« *Donner des réponses aux Millavois sur l'Hôpital* », c'est ce qui apparaît dans la rubrique : « *Ce qui est fait dans la liste de vos engagements bulletin trimestriel de la Commune de fin 2023.* »

Si l'on considère les différentes sollicitations de la part des Millavois restées lettre morte, c'est faux.

Si l'on considère les derniers événements relatés par voie de presse, ça semble encore faux.

Quand allez-vous considérer qu'il est temps et urgent de faire preuve de transparence quant aux informations et aux décisions prises ici en comité réduit ?

La santé est une cause commune à nous tous usagers, soignants, autorités. Nous devons tous être tenus au fait des événements. Vous nous devez de la transparence sur les points suivants :

- Quid des infrastructures ?
- Quid des aménagements ?
- Ceux qui apparaissaient hier comme indispensable à la structure, deviennent aujourd'hui des éléments secondaires sur lesquelles on pourrait travailler des mesures d'économies. Vraiment ? Est-ce understandable ?
- Quid du coût réel. Faut-il vraiment *réduire la voilure* ? Pourquoi ?
- Engagement avait été pris de maintenir l'offre de soins intacte sur les deux établissements pendant la période intermédiaire. Qu'en est-il ?
- Quid des effectifs ?
- Quid des problématiques rencontrées ? Il doit y en avoir certainement. »

Madame la Maire

« C'est moi qui vais répondre. Sur le maintien de l'offre de soins, tout à l'heure, du coup j'ai un peu répondu à votre question, en répondant à la question de Philippe RAMONDENC.

La question, ce n'est pas la réorganisation décidée par les Services de l'Etat ou par l'ARS ou la question des moyens, des habitations. La question, c'est la question du recrutement.

Ce qu'on peut quand même dire, c'est que sur Millau on a réouvert, il y a quelques mois les lits de SSR, qui étaient fermés depuis dix-huit mois. Il y a aussi des choses qui vont dans le bon sens. Il faut préciser, savoir les regarder.

Mais en effet, cette offre de soins, c'est une bataille de tous les jours, je l'ai exprimé tout à l'heure. L'hôpital commun, c'est l'un des moyens, ce n'est pas la solution à tous les problèmes, loin de là, je ne *claque pas des doigts*.

Mais en tout cas, sans Hôpital commun, il y a un dédoublement des besoins de médecins, c'est au moins cet élément qui peut nous permettre de maintenir et pas seulement de maintenir parce que je rappelle que l'Hôpital commun, ce n'est pas seulement Millau plus Saint-Affrique. Le PMSA, le Projet Médical du Sud Aveyron, il rajoute des lits, aux lits existant sur nos deux hôpitaux, ce n'est pas la simple addition. C'est plus de lits sur des spécialités qui correspondent aussi aux prévisions sur les besoins de santé de notre population. Là, c'est quelque chose d'indispensable.

Moi, je comprends vos inquiétudes parce qu'elles touchent beaucoup de personnes.

Par contre, dire qu'on n'a pas fait preuve de transparence, je ne suis évidemment pas d'accord avec ça.

A chaque étape de multiples sollicitations, je ne sais pas de quelles sollicitations vous parlez, parce que chaque fois que je suis interrogée sur la question de l'hôpital, j'y réponds avec beaucoup de plaisir, de transparence. Il n'y a pas de manquement de ce point de vue.

Le fait ce qui fait qu'on ne parle pas du projet hospitalier à tous les Conseils municipaux, c'est parce que justement le projet hospitalier, je veux, tout comme le Maire de Saint-Affrique, le Député, la Présidente de la Région etc. pour qu'il reste ce sur quoi nous sommes tous tombés d'accord, c'est-à-dire le Projet Médical du Sud Aveyron, le PMSA, que j'ai présenté moi-même en Conseil municipal et du coup par l'intermédiaire du Conseil municipal à l'ensemble de la population et la presse.

Ce projet il n'a pas bougé et je me *bats bec et ongles* pour qu'il ne bouge pas. Néanmoins, je ne suis pas la Directrice de l'ARS, ni La Ministre la Santé, ça ne vous a pas échappé.

Pour le moment, il y a des réunions qui actent l'avancements du projet qui font des choix, demandent d'étudier des pistes, c'était le cas du dernier copil du 2 mars ou du 3 mars, ce copil-là a donné lieu à un communiqué de presse commun, tout comme le copil du 8 avril dernier, de ce lundi qui va donner lieu aussi un communiqué de presse commun. Je ne peux pas sortir de cet environnement sur lequel on est tous engagés, vous le comprendrez. Je communiquerai après la sortie, éventuellement je communiquerai, après la sortie du communiqué commun. Là, après ce copil, il nous reste encore des choses à travailler ensemble avant de pouvoir bâtir ce communiqué commun.

Le Projet Médical reste celui qui vous a été présenté. Le calendrier a été présenté par le communiqué de presse, qui est sorti le 10 mars à peu près.

Sur les dates et le calendrier dans les tous prochains jours, il y aura le lancement de la maîtrise d'œuvre. Ensuite, la sélection de l'architecte et ce qu'on avait dit dans ce communiqué, c'est que normalement on devrait avoir les images du projet avec l'architecte retenu en fin d'année, début de l'année prochaine.

Mais vraiment c'est un sujet sur lequel on ne veut pas manquer de transparence, je ne veux pas manquer de transparence et vraiment chaque fois je suis interpellée, y compris sur le marché, dans la rue, dans les associations sur ce sujet, je réponds avec tous les éléments qui sont en ma possession.

Mais *n'agitons pas encore une fois les peurs* pour le moment le PMSA reste le projet qui est validé par le Conseil de surveillance de Saint-Affrique, le Conseil de surveillance de Millau et du coup par l'ARS sur lequel les financements du *Ségur* de la Santé qu'ont été attribués, voilà.

C'est notre projet pour le moment. En effet, la bataille est difficile, mais voilà on ne lâche pas.
Merci, il n'y a plus de question diverse. L'ordre du jour est épuisé. Je lève la séance du Conseil municipal.
Merci à tous. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 58.

Fait à Millau, le 2024

Le Secrétaire de Séance

Valentin ARTAL



La Maire de Millau,

Emmanuelle GAZEL

